



LE PIED DE FÉE

LE MAG DE LA VILLE DE LÈVES

#180 - mars - avril 2025

*Rendez-vous pour la 1^{ère} édition de la
Semaine Musicale de Lèves*



Finances municipales : le budget 2025 adopté

Invitation

Rémi Martial
Maire de Lèves
Conseiller départemental

et la municipalité

ont le plaisir de vous inviter à l'inauguration du Coeur de village

le **mardi 1^{er} avril 2025** à 18h00 place de l'Eglise

en présence de

Jean-Pierre Gorges, président de Chartres métropole
Franck Masselus, président de Chartres Aménagement

qui sera suivie d'un verre de l'amitié.

**OUVERT À TOUS
LES LÉVOIS**



P4
*Hommage à Daniel
Desgrouas*



P18
*Réglementation du
stationnement en centre-
ville à compter du 1^{er} mars*



P6
*Première édition de la
Semaine Musicale du
15 au 23 mars*



P20
Retour en images



P11
*Hommage à Pierre
Doublet*



P26
Vie des associations



P14
*Finances
Le budget 2025 adopté*



P38
Lèvements



Le Pied de fée, le Bulletin d'information de la ville de Lèves - mars- avril 2025 et numéro 180 - Directeur de la publication et de la rédaction : Rémi Martial - Maquette et mise en page : Mathilde Viard - Edité par Topp Graphic à 3 000 exemplaires et diffusé dans toutes les boîtes aux lettres de la ville © Photos : Service communication de la ville de Lèves, Jack Beaumont et droits réservés. Pour nous contacter par courrier : Monsieur le Maire de Lèves, 4 place de l'Église, 28300 Lèves - par téléphone : 02 37 180 180 - par courriel : contact@leves.fr Dépôt légal : à parution I.S.S.S. : 2493-2271



L'ÉDITO DU MAIRE



« Emmenez-moi au bout de la terre, emmenez-moi au pays des merveilles, il me semble que la misère serait moins pénible au soleil ». Ces extraits de la célèbre chanson d'Aznavour, fredonnée lors du dernier banquet des anciens début février, nous rappellent à quel point l'arrivée du printemps nous redonne l'espoir de voir réapparaître généreusement le soleil, après qu'il se soit tant caché ces derniers mois.

Du soleil, il y en aura au moins dans nos cœurs et nos âmes alors que ces prochaines semaines se voudront particulièrement festives à Lèves.

Afin de célébrer la récente ouverture des nouveaux locaux de l'école municipale de musique, sera organisé un nouveau festival, la « Semaine musicale de Lèves ». Du 15 au 23 mars, 20 concerts et événements rythmeront les scènes de l'espace Soutine et de l'Auditorium de l'école de musique. Une grande diversité de concerts s'offrira à vous, dont nombre seront donnés par les élèves de l'école de musique, autour du répertoire classique et des musiques actuelles.

Sur la période de fin avril à début mai, nous aurons l'occasion de nous rassembler autour des valeurs de la paix et de l'amitié.

Tout d'abord, James Bozarth sera mis à l'honneur. Ce soldat américain sauta en parachute sur les hauteurs de Longsault après que son bombardier fut atteint par les balles allemandes le 1er août 1944. Notre regretté Pierre Doublet le recueillit et le cacha chez lui avant qu'il

ne retrouve ses troupes. La famille de James Bozarth viendra à Lèves pour la première fois, et se verra remettre des éléments de l'uniforme porté par leur aïeul, qui demeurait à Lèves depuis plus de 80 ans. Un moment riche en émotions en perspective.

Les 80 ans de la Victoire donneront une saveur particulière au cycle mémoriel qui nous conduira à nous recueillir le 27 avril pour nous souvenir des victimes de la déportation, le 1er mai pour honorer les fusillés de Chavannes et le 8 mai pour célébrer la paix retrouvée. Ce jour, un grand banquet républicain, ouvert à tous, sera organisé pour l'occasion.

L'amitié franco-anglaise sera quant à elle célébrée du 2 au 4 mai avec la venue de nos amis de Nailsworth, avec qui nous fêterons les 30 ans de notre Jumelage. Vous êtes tous conviés à marquer ce moment fort de la vie de notre commune lors d'une grande fête prévue le samedi 3 mai en centre-ville.

Merci à tous les bénévoles et tous ceux qui s'engagent pour offrir ainsi un joli rayon de soleil à Lèves.

Enfin, je ne peux terminer mon propos sans évoquer le souvenir de deux Lévois de toujours qui viennent de nous quitter et à qui nous devons beaucoup, Pierre Doublet en janvier et Daniel Desgrouas en février au moment de boucler ce Pied de fée. Nous leur rendons ici hommage.

Rémi MARTIAL
Maire de Lèves
Conseiller départemental

Retrouvez le discours du maire prononcé lors des Voeux 2025 à la population sur [leves.fr](https://www.leves.fr)

Hommage à Daniel Desgrouas



Daniel Desgrouas, doyen du conseil municipal, lors de son discours d'introduction de la séance d'installation suite aux élections municipales de 2020.

C'est avec une grande tristesse que nous avons appris le décès de Daniel Desgrouas le dimanche 16 février. Adjoint au maire, élu depuis 2014, doyen du Conseil municipal depuis les dernières échéances électorales de 2020, Daniel Desgrouas était très impliqué dans les projets qu'il avait la charge de conduire et faisait preuve d'une grande assiduité dans les affaires municipales.

Quelques jours seulement avant son décès soudain, Daniel Desgrouas siégeait activement en séance du conseil municipal, attentif à chacun des sujets traités. Il était des nôtres lors de la dernière réunion du comité des fleurs.

Du haut de ses 78 ans, Daniel Desgrouas impressionnait ses interlocuteurs par sa force de travail, poursuivant quelques missions professionnelles tout en menant ses mandats municipaux avec un sérieux et une humilité qui étaient appréciés de tous. Jamais avare de relever de

nouveaux défis, il conservait ce brin de jeunesse qui en faisait également un homme particulièrement attachant.

Ancien maître d'œuvre reconnu de ses pairs, il poursuivait une activité d'expert en bâtiment, faisant bénéficier la collectivité de ses connaissances techniques. Toujours prêt à prendre un dossier en main, il aimait dessiner au crayon de papier les croquis des aménagements ou des bâtiments à construire ou rénover, et



Sur le chantier de la nouvelle rue des Vaux de Lèves en 2018 dans le cadre de l'urbanisation de l'ancien champ de foire, prémices des aménagements du cœur de village

visait souvent juste lorsqu'il fallait en calculer les estimations financières.

Respectueux de tous, cultivant parfois un certain mystère qui cachait une secrète sensibilité, Daniel Desgrouas n'en avait pas moins les convictions bien solides, et il fallait s'armer d'arguments sérieux lorsqu'il s'agissait de rentrer en discussion avec lui. Il aimait le travail bien fait, et préférait l'efficacité aux circonvolutions inutiles.

Parmi les qualités qui le définissaient, chacun reconnaissait sa capacité de se mettre au service du collectif. Fuyant les honneurs, Daniel Desgrouas avait le sens de l'intérêt général. Mener des projets concrets à leur terme était pour lui un moteur essentiel. Chargé du cœur de village et des bâtiments municipaux, Lèves lui doit beaucoup.

La construction de l'espace Gabriel Loire, la transformation de l'espace associatif du Mousseau - sur lequel il continuait à réfléchir à l'amélioration thermique -, la transformation de l'ancien champ de foire en parc du Bois lion, la rénovation du presbytère, ou encore la récente construction



Avec le maire, sur le toit de l'école Jules Vallain durant les travaux de rénovation en 2021.

des nouveaux locaux de l'école de musique furent autant de projets que Daniel Desgrouas pilota avec professionnalisme.

Très présent sur le terrain, il a travaillé pendant une décennie avec l'ensemble des partenaires pour la réussite des nouveaux aménagements du cœur de village.

Sa plus grande fierté fut sans nul doute

d'avoir mené à bien la rénovation de l'école élémentaire Jules Vallain, où lui-même fut élève. Cet important projet, conduit en site occupé, demandait un suivi particulièrement minutieux. Il était nécessaire de conjuguer les contraintes des entreprises de travaux et la vie d'une école accueillant 300 élèves, difficultés qu'il sut résoudre.

Lévois de toujours sur qui nous pouvions nous reposer avec confiance,



En 2024 en réunion de chantier hebdomadaire du projet cœur de village avec les différents partenaires (en gilet jaune).



Sur le chantier de l'école de musique en 2024.

Daniel Desgrouas eut un grand attachement à sa commune, pour laquelle il lui était naturel de s'investir. Il était encore pleinement engagé dans la rénovation à venir de l'église ou dans la restructuration du complexe sportif, avec toute l'énergie de celui qui fut l'un des premiers joueurs du football club de Lèves et avec la discrétion qui caractérisait le personnage.

Homme franc et droit, dont le sourire et le regard ne laissaient pas indifférents, Daniel Desgrouas laissera le souvenir d'un homme bon et élégant, auprès de qui il était agréable de cheminer. A sa chère épouse Josette, à ses fils et ses petits-enfants tant aimés et à toute sa famille, la municipalité adresse sa chaleureuse reconnaissance et ses condoléances les plus émues.

*Première édition de la Semaine Musicale
du 15 au 23 mars*



La ville de Lèves organise la première édition de sa Semaine Musicale du 15 au 23 mars prochains au sein de l'espace Soutine et de la nouvelle école de musique.

20 concerts et événements sur 2 sites :

Espace Soutine



École de musique





L'orchestre symphonique de la région Centre-Val de Loire sur la scène de l'espace Soutine le samedi 22 mars à 20h30.



Little Rock Story le mardi 18 mars à 20h30 à l'espace Soutine.

A l'occasion de l'ouverture des nouveaux locaux de sa nouvelle école municipale de musique, la ville de Lèves lance sa 1^{ère} édition de sa Semaine Musicale du 15 au 23 mars 2025.

Ce nouveau festival culturel vise à exprimer, partager et encourager la diversité des pratiques musicales auprès du

grand public à travers différents concerts et évènements accessibles à tous et pour tous, autour de la musique classique et des musiques actuelles. A chacun de faire son parcours musical selon son rythme et ses envies.



Chien noir le vendredi 21 mars à 20h30 à l'espace Soutine.

INFOS & RÉSERVATIONS

ESPACE SOUTINE

(300 places)
PAYANT

Réservation sur leves.fr/espacesoutine
et sur place dans la limite des places disponibles

AUDITORIUM

de l'école municipale de musique
(80 places)
GRATUIT

Réservation conseillée : contact@leves.fr / 02 37 180 180
et sur place dans la limite des places disponibles

Semaine Musicale : Programmation

SAM 15 MARS

CONCERT D'OUVERTURE DE LA SEMAINE MUSICALE

par les ensembles Adagio, Andante et la chorale Ambitus de l'école de musique de Lèves

Venez applaudir les enfants de l'école de musique qui lancent les festivités.

Direction : Sandrine Cazauran, Emmanuel Tricheux et Sébastien Bouvet

10h00 - Auditorium de l'école de musique

(durée : 30 min)

Gratuit - Réservation sur contact@leves.fr / 02 37 180 180

VERNISSAGE DE L'EXPOSITION PHOTOS "SOURIRES DE MUSICIENS" par Philippe Frémont

Suivi d'un verre de l'amitié

10h30 - Hall de l'école de musique

Gratuit

CONTE MUSICAL "LE RÊVE DE TOM"

de Fanny Baert par les jeunes flûtistes de la classe de flûte de l'école de musique de Lèves

14h - Auditorium de l'école de musique

(durée : 45 min)

Gratuit - Réservation sur contact@leves.fr / 02 37 180 180

QUIZ MUSICAL

par les élèves de l'école de musique

Plongez dans une expérience musicale unique ! Les élèves de notre école de musique vous invitent à participer à un quiz musical interactif qui mêlera talent, créativité et culture musicale.

16h00 - Auditorium de l'école de musique

Gratuit - Réservation sur contact@leves.fr / 02 37 180 180

DIM 16 MARS

OPÉRETTE "L'AMOUR MASQUÉ"

d'André Messager par l'association Vocalyr

Un rendez-vous incontournable pour les amateurs de théâtre musical et pour tous ceux qui souhaitent vibrer au son d'une partition délicieusement envoûtante. L'association Vocalyr vous invite à redécouvrir cette œuvre pleine de panache et d'émotion !

16h00 - Espace Soutine (durée : 2h)

12€ (prévente en ligne) / 15€ sur place / 10€ (- de 16 ans, étudiants, chômeurs) / Gratuit (- de 10 ans)

Réservation : leves.fr/espacesoutine

LUN 17 MARS

SI L'OEUVRE M'ÉTAIT CONTÉE

par l'ensemble vocal Cluster et l'ensemble à cordes Presto de l'école de musique de Lèves

Découvrez le Magnificat de Vivaldi commenté, mêlant musique et récit.

Direction : Mari Akagawa et Sébastien Bouvet

18h30 - Auditorium de l'école de musique

(durée : 45 min)

Gratuit - Réservation sur contact@leves.fr / 02 37 180 180

MAR 18 MARS

ENTRE NOTES ET SOUVENIRS : UN VOYAGE MUSICAL

par les classes de guitare et saxophone de l'école de musique de Lèves

18h30 - Auditorium de l'école de musique

(durée : 45 min)

Gratuit - Réservation sur contact@leves.fr / 02 37 180 180

LITTLE ROCK STORY

L'histoire du rock racontée avec un piano, une basse, une batterie et une guitare...

20h30 - Espace Soutine (durée : 1h)

18€ (tarif plein) / 12€ (- de 25 ans, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA et personnes handicapées).

Réservation : leves.fr/espacesoutine

MER 19 MARS

CONTE POUR LES P'TITS CURIEUX

par les élèves adultes et les élèves de la Formation Musicale de l'école de musique de Lèves

15h00 - Auditorium de l'école de musique

(durée : 30 min)

Gratuit - Réservation sur contact@leves.fr / 02 37 180 180

SOIRÉE MUSICALE ENCHANTÉE

par les classes de piano et clarinette et l'orchestre Allegretto de l'école de musique de Lèves

17h00 - Auditorium de l'école de musique (durée : 1h)

Gratuit

Réservation sur contact@leves.fr / 02 37 180 180

ENTRE ROMANTISME ET MODERNITÉ

par l'ensemble à cordes Presto et piano
- 2^e mouvement de la Sérénade d'Edward Elgar
- 1^{er} mouvement du Concerto pour piano n°3 de Beethoven
- Simple Symphony de Benjamin Britten

Direction : Mari Akagawa

20h00 - Auditorium de l'école de musique (durée : 1h)

Gratuit - Réservation sur contact@leves.fr / 02 37 180 180

JEU 20 MARS

MURMURES DES FORÊTS, SOUFFLES DES CUIVRES

par les élèves des classes de cuivre, trompette, cor, trombone et tuba de l'école de musique de Lèves

18h30 - Auditorium de l'école de musique

(durée : 45 min)

Gratuit - Réservation sur contact@leves.fr / 02 37 180 180

JAZZ ET POP-ROCK EN FUSION - CHOISISSEZ VOTRE PLAYLIST !

par le Fairy Feet Big Band

20h30 - Auditorium de l'école de musique

(durée : 45 min)

Gratuit - Réservation sur contact@leves.fr / 02 37 180 180

VEN 21 MARS

RÉPÉTITION PUBLIQUE DE L'ORCHESTRE VIVACE

Direction : Harry Cook

Venez découvrir le travail des musiciens de l'orchestre d'Harmonie, partager un moment unique de préparation musicale et vibrer au son des instruments !

19h00 - Auditorium de l'école de musique

(durée : 30 min)

Gratuit

Réservation sur contact@leves.fr / 02 37 180 180

CHIEN NOIR, APOLLO

Chien noir raconte l'amour, l'amitié, les départs et les retrouvailles, les exaltations et la mélancolie, tout ce qui constitue nos existences.

20h30 - espace Soutine (durée : 1h30)

18€ (tarif plein) / 12€ (- de 25 ans, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA et personnes handicapées).

Réservation : leves.fr/espacesoutine

SAM 22 MARS

RYTHMES EN FUSION : UN VOYAGE PERCUTANT À TRAVERS LES STYLES

par la classe de batterie et percussion de l'école de musique de Lèves

11h00 - Auditorium de l'école de musique

(durée : 45 min)

Gratuit - Réservation sur contact@leves.fr / 02 37 180 180

ATELIER D'INITIATION AU SOUNDPAINTING "VENEZ COMME VOUS ÊTES !"

Découvrez une expérience artistique unique où la musique, le geste et l'improvisation se rencontrent ! L'École Municipale de Musique de Lèves vous invite à participer à un atelier d'initiation au soundpainting, une forme de composition en temps réel accessible à tous, quel que soit votre niveau musical.

14h00 - Auditorium de l'école de musique

(durée : 45 min)

Gratuit - Réservation sur contact@leves.fr / 02 37 180 180

VOUS AVEZ DIT "CLASSIQUE"

par l'orchestre symphonique de la région Centre-Val de Loire

- Ouverture de *Così fan tutte* de Mozart

- Concerto pour trompette de Hummel

- Symphonie n°1 de Prokofiev

20h30 - Espace Soutine (durée : 1h15)

24€ (tarif plein) / 18€ (- de 25 ans, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA et personnes handicapées).

Réservation : leves.fr/espacesoutine

DIM 23 MARS

CONCERT - CONFÉRENCE "HISTOIRE DE L'OPÉRA"

avec Julia Le Brun, pianiste et conférencière, et la soprano Candice Costi.

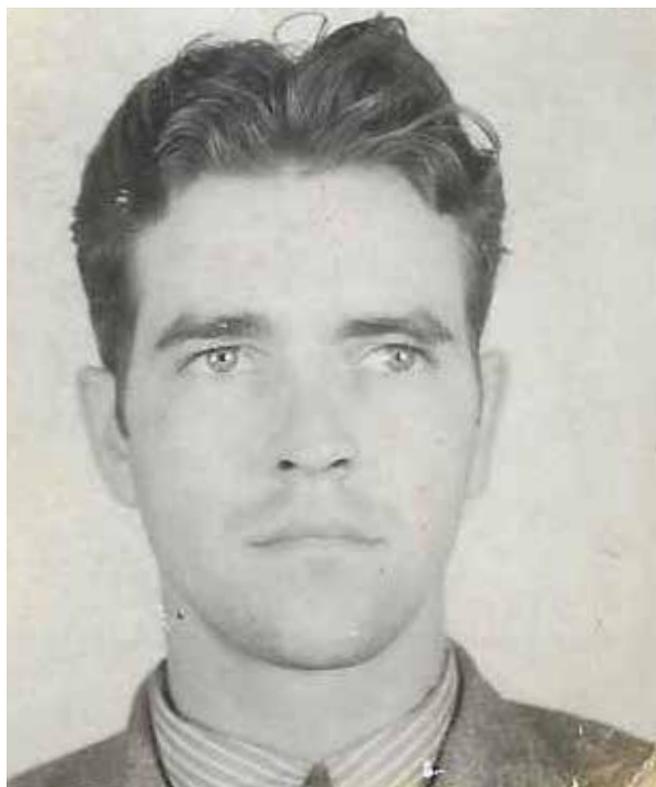
Suivi d'un verre de l'amitié pour remercier les musiciens et partenaires de la Semaine Musicale

15h00 - Auditorium de l'école de musique (durée : 2h)

Gratuit

RETROUVEZ LES INFOS COMPLÈTES SUR
LEVES.FR/SEMAINEMUSICALE

80 ans après, la famille de James Bozarth accueillie à Lèves en avril



Le Sergent James Bozarth

Quelle ne fut pas la surprise du regretté Pierre Doublet (cf page ci-contre), lorsqu'à l'occasion d'une conférence donnée par son ami Albert Hude en septembre dernier à la mairie dans le cadre des 80 ans de la Libération, il apprit qu'une partie de l'uniforme du sergent James Bozarth était encore à Lèves.

Cet aviateur américain sauta en parachute sur les hauteurs de Longsault lorsque son bombardier fut endommagé par les débris d'un autre bombardier touché par un obus allemand. Pierre Doublet l'aida à se dégager de son parachute, le cacha chez lui non loin de là et échangea leurs vêtements, avant de le confier au réseau de Résistance locale avec ses deux amis André Lesourd et Marcel Fargues. Un acte patriote tout naturel (et très risqué) pour le jeune Pierre Doublet qui n'avait alors que 15 ans.

LE 1ER AOÛT 1944, 58 B17 FORTENESS PASSENT AU-DESSUS DE LONGSAULT. ILS SONT VISÉS PAR LES TIRS ALLEMANDS. DEUX SOLDATS AMÉRICAINS SAUTENT.

Dans ses « Mémoires de Longsault », Pierre Doublet raconte : « J'étais un gamin infernal. J'aimais voir les avions et, lors des bombardements, je restais dehors ». Le 1^{er} août 1944, alors que 58 appareils B17 Fortress passent au-dessus de lui, il aperçoit « deux parachutistes descendre, l'un en chandelle, l'autre qui venait sur moi. Il est tombé au bout de ma rue. »

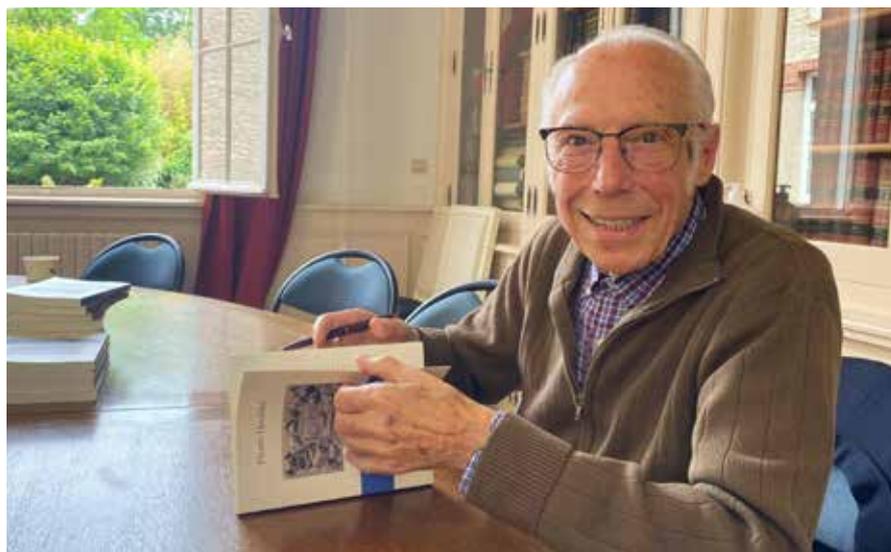
C'est un descendant de la famille Fargues, dont les aïeux habitèrent le centre-ville de Lèves (à l'emplacement de l'actuel Crédit agricole) et furent actifs dans la Résistance, qui garde précieusement une partie de l'uniforme de James Bozarth ainsi qu'une carte d'évasion, et qui souhaitait en faire don à la famille de James Bozarth.

Ce sera chose faite le vendredi 25 avril prochain, à l'occasion de la première visite à Lèves des descendants de James Bozarth. Une cérémonie de remise officielle sera organisée à la mairie, suivie d'un dépôt de gerbes devant la stèle de l'avenue de la Paix sur le giratoire du centre-ville. Un moment riche en émotions en perspective.



Bombardier B17 Fortress.

Hommage à Pierre Doublet



95 ans de vie lévoise s'en sont allées avec le décès de Pierre Doublet. Il faisait partie de ceux dont on se plaît à imaginer qu'ils sont éternels. Il aura marqué par sa généreuse présence plusieurs générations de Lévois.

Son élégante silhouette familière à chacun accompagnait la vie de la commune et ses lieux de rendez-vous. Son empreinte s'est inscrite partout où il est allé, lui qui n'était jamais avare d'échanger avec son prochain. Et pour cause, Pierre Doublet était habité de l'impérieuse nécessité de transmettre. Transmettre à tous. Transmettre à chacun. [...]

Lui qui avait vécu l'Occupation dans ses jeunes années, en avait été profondément marqué. Il avait conscience de la nécessité d'en témoigner à l'heure où les témoins se font de plus en plus rares. "Pour ne pas oublier, pour ne plus recommencer".

Témoigner s'entendait chez lui comme le résultat de deux qualités qui le distinguaient : la simplicité du verbe et l'authenticité des faits. A

cela, Pierre Doublet savait associer la gravité dont il était naturellement empreint lorsqu'il s'agissait d'évoquer les horreurs de la guerre. [...]

Témoigner était aussi pour lui l'occasion de garder en vie tous ceux qui n'étaient plus là, à l'image de son camarade de classe Robert Bienfait, mort à 16 ans, "victime de la barbarie des hommes, avec pour tout bagage son idéal patriotique de paix et de liberté". Jamais il ne l'oublia.

Il a eu à cœur, notamment par sa publication de Brève histoire de Lèves, de mettre à l'honneur ces Lévois de toujours ou Lévois d'un jour, qui durant la Seconde guerre mondiale se sont battus pour la liberté.

Il nous permit ainsi de redécouvrir le terrible destin d'Alphonse Jacquet, ce gamin de Lèves parti se battre en 1940 et décédé à la suite des Marches de la mort d'Auschwitz à Mauthausen, il y a tout juste 80 ans.

Cette mémoire vive de la commune, Pierre Doublet s'est attelée à la

déployer et y consacra toute l'énergie de ses dernières années. Il venait à la rencontre des enfants de l'école, participait aux commémorations de la commune, était particulièrement attaché à saluer chaque année les fusillés de Chavannes sur le lieu de leur martyre.

En septembre dernier, il accueillait encore le public venu découvrir la Libération de Lèves, partageant mémoires et anecdotes à travers sa dernière conférence à l'Hôtel de ville.

Il n'a jamais manqué d'énergie et était infailible lorsqu'il s'impliquait dans un projet. Il avait pour Charles Gautier une tendre affection, lui consacrant un ouvrage, et avait été honoré de présider l'association éponyme. Cette mission lui semblait une telle évidence tant il avait partagé à distance avec cet homme engagé et haut en couleurs les désillusions des utopies et la volonté de servir. Naturellement, Pierre Doublet était au service des autres, de la justice, de la liberté.

Ce besoin de liberté s'exprimait à travers les vieilles voitures et motos ainsi que le chant, qui l'aidèrent à surmonter les épreuves familiales et professionnelles. L'espérance était son horizon tandis que Longsault était son point fixe, son repère, que seules les nécessités de l'âge le firent quitter. [...]

Accessible, naturel et authentique, sa présence nous manquera. A la suite des figures qu'il avait su faire connaître et reconnaître, c'est à son tour d'être inscrit dans le patrimoine éternel de Lèves.

Extraits de l'hommage lu par Rémi Martial, maire de Lèves, lors des obsèques de Pierre Doublet le 31 janvier.

80 ans de la Victoire entre le 27 avril et le 08 mai

Trois cérémonies patriotiques rythmeront la vie communale entre le 27 avril et le 08 mai, auxquelles chacun est convié à participer :



DIMANCHE 27 AVRIL

Cérémonie du Souvenir des victimes et des héros de la Déportation

9h30 : rassemblement au cimetière
Lecture - dépôts de gerbes - hymne

JEUDI 1^{ER} MAI

Cérémonie en mémoire des fusillés de Chavannes

17h45 : rassemblement en haut de la route de Chavannes
18h00 : cortège vers le Mémorial de Chavannes
18h10 : discours - dépôts de gerbes - hymne
18h50 : fin de la cérémonie - vin d'honneur

JEUDI 08 MAI

Cérémonie en mémoire des 80 ans de la Victoire de 1945

9h45 : rassemblement place de l'Eglise
10h00 : office religieux
11h00 : rassemblement place de l'Eglise
11h10 : départ du cortège jusqu'au monument aux Morts
Lectures - dépôts de gerbes - hommage aux morts - hymne
11h50 : discours - vin d'honneur
12h30 : BANQUET RÉPUBLICAIN (+ d'infos prochainement sur leves.fr)



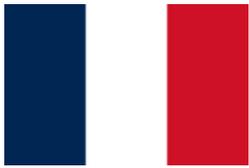
Alphonse Jacquet, destin tragique d'un jeune Lévois

Parmi les figures locales dont le souvenir sera perpétué, celle d'Alphonse Jacquet prendra une place toute particulière. Né en 1918, il a grandi à Lèves rue de la Ravaudière, dont une partie de la voirie a ensuite pris son nom.

Mobilisé en 1939 à Verdun à l'âge de 21 ans, il est fait prisonnier l'année suivante à la suite de la terrible bataille de Dunkerque. Interné dans le Stalag IV B, près de Dresde, il est ensuite muté au Stalag VI F, près d'Essen.

Entre septembre 1944 et janvier 1945, il est envoyé à Flossenbürg, puis Dachau et enfin Auschwitz. Quelques jours avant la libération de ce camp d'extermination, Alphonse Jacquet est envoyé vers le camp de Mauthausen par une marche forcée de 500 km, dans des conditions météorologiques particulièrement difficiles.

De ces « Marches de la mort », il arrive épuisé et décède dans de terribles conditions le 11 avril 1945, à l'âge de 27 ans.



30 ans du jumelage

Rendez-vous les 03 et 04 mai



Le Nailsworth Silver band sera de retour ! (ici en mai 2023 sur la place Nailsworth)

En 1995, sous l'initiative de Françoise Donneau, la ville de Lèves signe une charte avec la ville de Nailsworth, actant de la création de leur jumelage.

Comptant 5000 habitants, Nailsworth est une charmante commune située dans les Costwolds, dans le comté du Gloucestershire en Grande-Bretagne.

Chaque année, les groupes français et anglais se retrouvent alternativement à Lèves et Nailsworth en mai, cultivant ainsi de forts liens d'amitiés entre nos deux communes. Une délégation participe également alternativement aux cérémonies du 11 novembre à Lèves et du Remembrance Day à Nailsworth (cf P2F #179 janvier- février 2025).

La musique a pris une place toute particulière depuis plusieurs années, avec l'accueil régulier du Nailsworth Silver Band, célèbre formation outre-Manche, et des concerts communs organisés avec l'école de musique de Lèves.

Les 2 et 3 mai, le comité de Jumelage et la ville de Lèves vous invitent à célébrer ensemble les 30 ans du Jumelage autour d'évènements ouverts à tous !

DEUX JOURS DE FESTIVITÉS OUVERTS À TOUS !



Soirée festive le samedi 03 mai de 19h00 à 22h00 avec la participation du Beatles Cover.

SAMEDI 03 MAI

18h30 - Mairie, salle du Conseil
Signature de la charte des 30 ans du jumelage

18h45 - place Nailsworth
Inauguration du mobilier anglais

19h00 à 22h00 - place de l'Eglise
Soirée festive ambiance pub :
- Concert du Nailsworth Silver Band
- Concert Tribute Beatles
- Buvette et restauration sur place

(en cas d'intempéries, la soirée se déroulera sous le préau de l'école Jules Vallain).

DIMANCHE 04 MAI

17h00 à 19h00 - Espace Soutine
Concert de l'école municipale de musique de Lèves et du Nailsworth Silver Band

Finances

Le budget 2025 adopté



Les élus en séance du Conseil municipal.

Adopté lors de la séance du Conseil municipal du 10 février, à la suite des Orientations budgétaires débattues le 16 décembre 2024, le budget primitif 2025 présente un montant total de 10 237 760,30 euros, répartis ainsi : 6 027 808,79 euros en section de fonctionnement et 4 209 951,51 euros en section d'investissement.

Le budget de la commune a été construit au regard de la situation économique nationale, qui présente des incertitudes et des fragilités qui pèsent sur les recettes communales, et au regard du PLF 2025 (projet de loi de finances 2025, définitivement adopté début février 2025), qui continue à réduire les marges de manœuvre budgétaires des collectivités locales.

Au regard de cette situation économique et budgétaire nationale dégradée et des conséquences négatives qui en découlent localement, il a été décidé de désormais stabiliser les impôts locaux, après 10 années de baisse consécutive. Par rapport à 2014, les taux 2025 sont inférieurs de près de 6,5%.

BUDGET PRIMITIF - SECTION DE FONCTIONNEMENT par grands chapitres

DÉPENSES

Charges à caractère général	1 135 000.00€
Charges de personnel	3 275 000.00€
Autres charges de gestion courante	410 000.00€

Total des dépenses de gestion courante 4 820 000.00€

Charges financières	145 000.00€
Charges spécifiques (dépenses imprévues)	80 000.00€

Total des dépenses réelles de fonctionnement 5 045 000.00€

Dépenses d'ordre de fonctionnement	982 808.79€
------------------------------------	-------------

TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 6 027 808.79€

RECETTES

Atténuation de charges	110 000.00€
Produits des services	610 000.00€
Impôts et taxes (dotations Chartres métropole)	335 000.00€
Fiscalité locale	3 315 000.00€
Dotations et participations	1 520 000.00€
Autres produits de gestion courante	5 000.00€

Total des recettes de gestion courante 5 874 600.00€

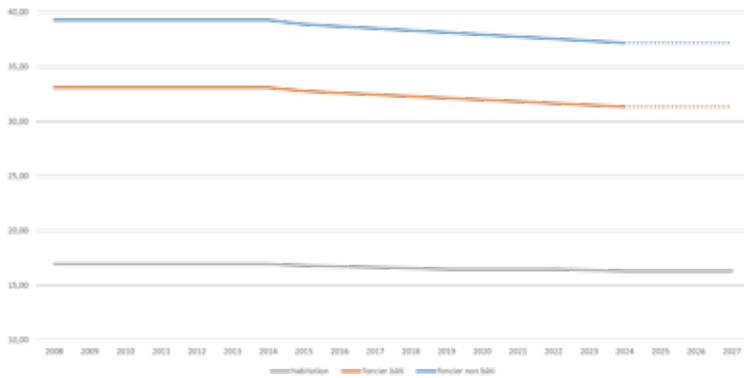
Produits spécifiques	0.00€
----------------------	-------

Total des recettes réelles de fonctionnement 5 874 600.00€

Recettes d'ordre de fonctionnement	3 208.07€
Résultat reporté	150 000.72€

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 6 027 808.79€

STABILITÉ DES IMPÔTS LOCAUX

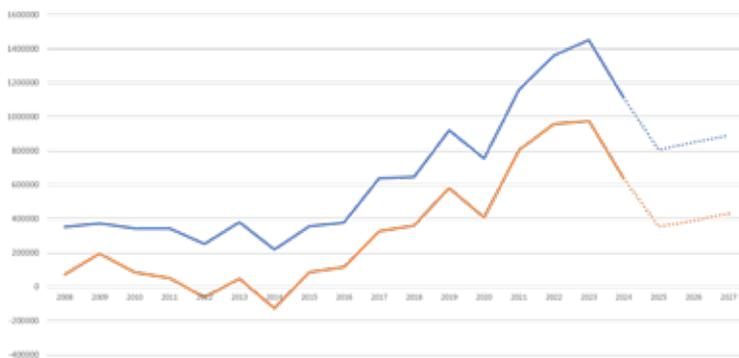


Maintien des taux des taxes foncières (bâti et non bâti) par rapport à l'année 2024. Le taux de la taxe d'habitation reste figé par la loi depuis 2020 et ne s'appliquera plus qu'aux résidences secondaires. Quant à la taxe foncière, la part départementale a été intégrée par décision de l'Etat depuis 2021.

Les taux 2025 sont les suivants :

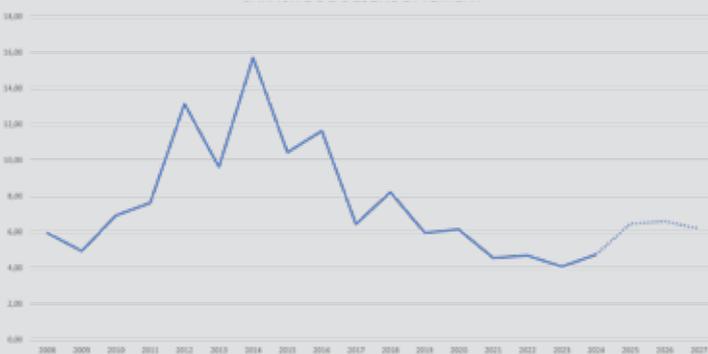
- Taxe d'habitation : 16.33%
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 51.19%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 37.18%

AUTOFINANCEMENT PERFORMANT



Après trois années exceptionnelles entre 2021 et 2023, l'autofinancement prévu pour 2025 retrouve une courbe plus proche des objectifs initiaux. Avec un autofinancement brut (recettes réelles – dépenses réelles) prévisionnel de 830 000€ et un autofinancement net (autofinancement brut – remboursement d'emprunts) prévisionnel de 380 000€, les résultats sont beaucoup plus performants que ceux constatés en 2014. Cette situation permet de maintenir une politique ambitieuse d'investissements.

DETTE SÉCURISÉE



La situation budgétaire particulièrement saine de la commune lui permet d'avoir une dette sécurisée, avec un ratio de remboursement prévisionnel de seulement 6 années en 2025, alors que la côte d'alerte est située à partir de 12 ans. Malgré la situation difficile des finances des collectivités locale et la hausse des taux d'intérêt, l'endettement communal est parfaitement maîtrisé et permet d'envisager les investissements avec prudence et sérénité.

4,2 MILLIONS D'EUROS D'INVESTISSEMENTS POUR 2025



Vue d'artiste du complexe sportif Michel Castaing rénové. Cabinet AP Architecture.

Avec son budget primitif 2025, la commune de Lèves poursuit son ambitieux programme d'investissements tel que validé par les électeurs pour la période 2020-2026. Les travaux sont prévus dans divers domaines, répondant aux différents besoins exprimés par la population, priorité étant faite au patrimoine communal vétuste et à usage important.

La part des dépenses visant à financer les projets (immobilisations corporelles et incorporelles ; autres immobilisations financières) couvre 90 % du budget d'investissement, tandis que le remboursement annuel des emprunts compte pour 10% des recettes. Côté recettes, un nouvel emprunt de 500 000 euros est prévu, ainsi qu'un haut niveau de subventions et d'autofinancement, pour plus d'1,1 millions d'euros chacun.

BUDGET PRIMITIF - SECTION D'INVESTISSEMENT par grands chapitres

DÉPENSES

Immobilisations incorporelles	4 014.00€
Immobilisations corporelles (projets)	3 262 721.79€

Total des dépenses d'équipement 3 266 735.79€

Remboursement emprunts	450 007.72€
Autres immo financières (coeur de village)	490 000.00€

Total des dépenses réelles d'investissement 4 206 743.51€

Dépenses d'ordre d'investissement	3 207.00€
-----------------------------------	-----------

**TOTAL DES DÉPENSES
D'INVESTISSEMENT 4 209 951.51€**

RECETTES

Subventions d'investissement	1 105 785.00€
------------------------------	---------------

Total des recettes d'équipement 1 105 785.00€

Dotations et fonds divers	320 000.00€
Excédents de fonctionnement capitalisés	1 100 550.00€

Total des recettes réelles d'investissement 2 526 335.00€

Recettes d'ordre d'investissement	982 808.79€
Solde d'exécution positif reporté	200 807.72€
Emprunt	500 000.00€

**TOTAL DES RECETTES
D'INVESTISSEMENT 4 209 951.51€**



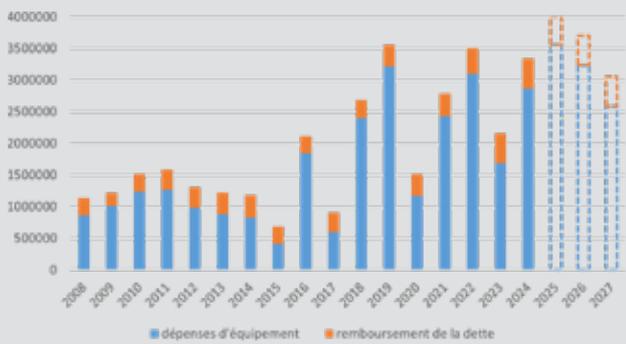
L'avenue Soutine bénéficiera d'importants travaux de rénovation.

LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS PRÉVUS EN 2025

- Rénovation de l'église Saint-Lazare : fin des études courant 2025 ; lancement des travaux en fin d'année ou en début d'année selon l'accord de la DRAC (Dépôt du permis de construire ; désignation des entreprises par appel d'offres ; démarrage de la 1ère phase de travaux en toute fin d'année ou début 2026).	1 000 000€
- Travaux avenue Soutine : nouveaux aménagements de surface sur l'ensemble de la rue.	700 000€
- Etude pour la reprise de la route de Chavannes : poursuite des études en lien avec Chartres métropole et le Conseil départemental ; choix du maître d'oeuvre.	550 000€
- Rénovation des bâtiments du complexe sportif Michel Castaing : études ; maîtrise d'oeuvre ; désignation des entreprises de travaux ; démarrage de la 1ère phase.	480 000€
- Cimetière : Divers travaux d'entretien ; achat d'un terrain pour provision d'extension future.	80 000€
- Réalisation d'une signalétique patrimoniale : dans la continuité du parcours de mémoire de Chavannes, réalisation d'un parcours au sein de la commune.	50 000€
- Mise en valeur des chemins de promenade	50 000€
- Aménagement du square Griffith : recensement et mise en valeur des arbres originaux ; plantation d'arbres supplémentaires ; réfection du cheminement.	50 000€

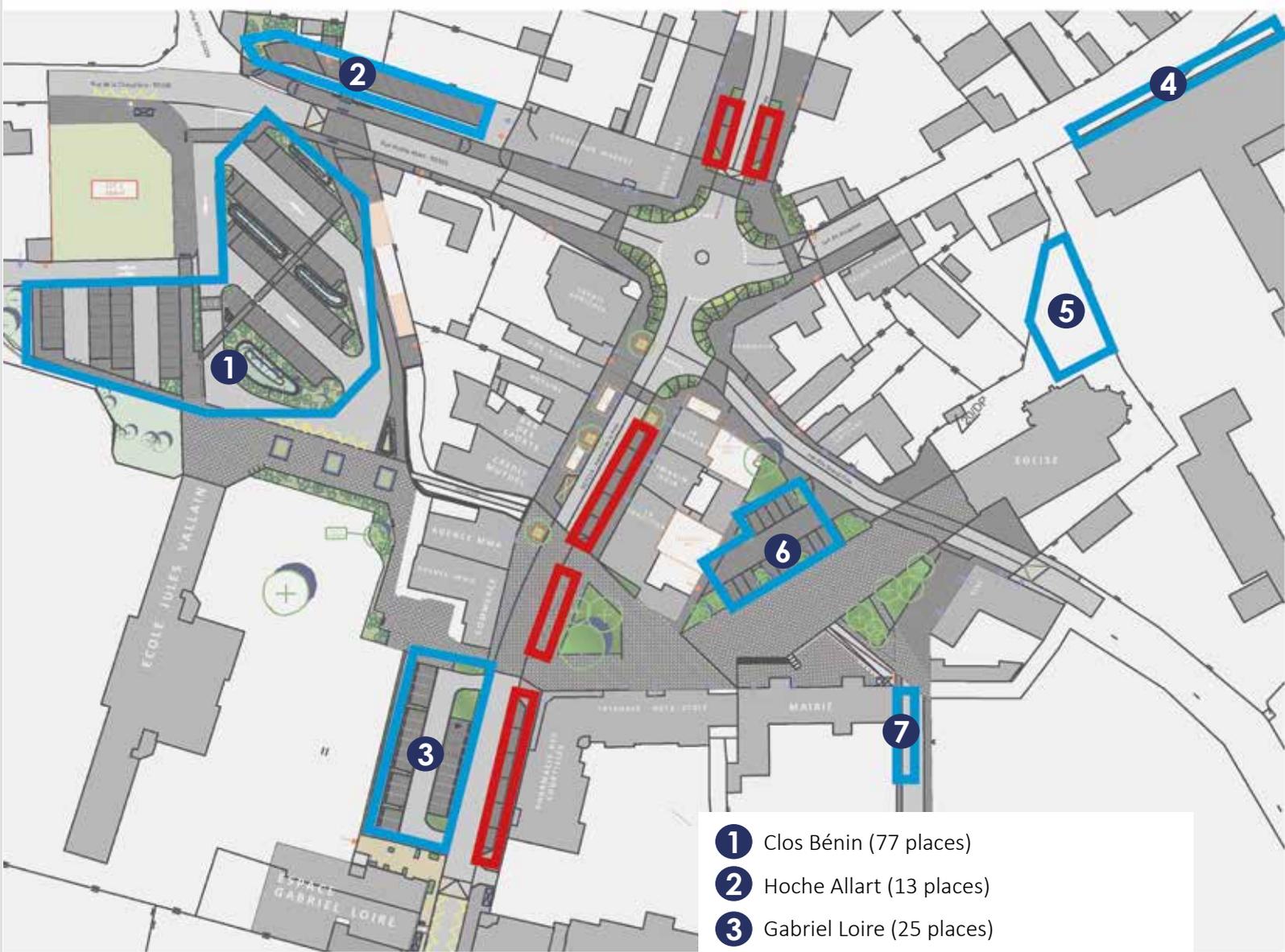
L'ensemble des données financières est consultable à la mairie ou sur le site internet de la ville.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT



Sur la période 2020-2026, les dépenses d'investissement sont en moyenne trois fois plus élevées que sur la période 2008-2014. Celles-ci visent à couvrir les besoins de rénovation ou de remplacement du patrimoine communal existant (bâtiments, voirie, chemins, espaces publics). Les nouveaux projets visent à répondre aux impératifs économiques, par une diminution des coûts de gestion, et aux impératifs écologiques, par un meilleur bilan carbone généré par l'usage des divers équipements. C'est ainsi que sont pensés les projets en cours ou à venir : rénovation du complexe sportif ; travaux de l'église ; avenue Soutine ; route de Chavannes, etc. Une attention toute particulière est également portée sur le confort et l'efficacité des agents municipaux, avec la modernisation et le renouvellement régulier de leurs outils de travail.

Règlementation du stationnement en centre-ville à compter du 1^{er} mars 2025



Zone 2h



Zone ARRÊT MINUTE
(15 minutes)
avenue de la Paix

En complément,
stationnements à
proximité (2h) :
rues de la Chacatière
et des Vaux de Lèves

- 1 Clos Bénin (77 places)
- 2 Hoche Allart (13 places)
- 3 Gabriel Loire (25 places)
- 4 Rue de Josaphat (8 places)
- 5 Sente du presbytère (10 places)
- 6 Place de l'Eglise (14 places)
- 7 Allée Madeleine Castaing (3 places)

Une réglementation adaptée aux usagers

Les travaux du cœur de village étant terminés, il s'agit d'appliquer une nouvelle réglementation sur l'ensemble du secteur du centre-ville. A l'écoute des commerçants et des usagers, il a été décidé de simplifier la réglementation avec deux zones, ayant pour vocation de permettre une bonne rotation des véhicules tout en assurant à chacun le temps nécessaire pour effectuer ses différents achats.

La zone 1h30 passe à 2h00

Les deux durées réglementaires sont les suivantes :

- Le long de l'avenue de la Paix, en proximité immédiate des commerces : **zone arrêt-minute (15 minutes)**.
- Sur 8 zones au total (7 zones sur la carte ci-contre + rues de la Chacatière et des Vaux de Lèves) : **zone 2h00**.

Réglementation pour les deux-roues

Les deux-roues sont invités à se stationner sur les emplacements réservés à leur usage, avec durée illimitée (devant le bar des sports pour les motos ; sur les appuis installés dans différentes zones pour les vélos).

Il est rappelé que les deux-roues moteurs ont la stricte interdiction de circuler sur les zones piétonnes, et qu'une tolérance est accordée en centre-ville aux vélos à allure lente respectant la sécurité des piétons.

Renseignements : Police municipale : 02 37 180 180 / police.municipale@leves.fr

RAPPEL DES CONTRAVENTIONS POUR INFRACTION AUX RÈGLES DE STATIONNEMENT :

- Zone bleue - arrêt minute (défaut de disque et temps dépassé) : **35€**
- Stationnement abusif (dépassement de 7 jours) : **35€**
- Stationnement gênant (sur un emplacement réservé ou empêchant la circulation d'un autre véhicule) : **35€**
- Stationnement deux-roues moteurs sur trottoir : **35€**
- Stationnement à contre-sens de la circulation : **35€**
- Stationnement très gênant (sur place handicapé, passage piéton, piste cyclable, trottoir, etc., sauf en cas de nécessité absolue) : **135€**
- Stationnement dangereux (proximité d'une intersection de routes ou de virages, lorsque la visibilité est insuffisante) : **135€** (+ retrait de 3 points et risque de suspension de permis)



GRATUIT

Demandez votre disque de stationnement en mairie et chez vos commerçants.

Le disque est obligatoire sur l'ensemble des zones de stationnement du centre-ville de Lèves.



RIVERAINS & COMMERÇANTS DEMANDEZ VOTRE VIGNETTE DE STATIONNEMENT

Vous pouvez demander votre vignette de stationnement pour 2025. Ce système de vignette annuelle de stationnement est destiné aux riverains et aux commerçants du centre-ville pour un stationnement dans les zones prévues à cet effet.

Pour obtenir la vignette, vous devez vous présenter à l'accueil de la mairie accompagné d'une carte d'identité, de la photocopie de la carte grise du véhicule et d'un justificatif

de domicile de moins de trois mois pour les résidents. Le nombre de vignette se limite à une par foyer pour les habitants, et à une par employé pour les commerçants.

Les riverains concernés par la vignette sont ceux de l'avenue de la Paix (du n°8 au 24 et du 41 au 69), rue des Grands Prés, allée Madeleine Castaing, rues Hoche Allart et de Josaphat (jusqu'à la Fondation d'Aligre).

Retour en images

VOEUX À LA POPULATION



C'est dans une ambiance conviviale et festive que Rémi Martial et le Conseil municipal ont adressé leurs voeux aux autorités, aux partenaires et aux Lévois présents lors de la traditionnelle soirée des Voeux le 17 janvier dernier.

CONCERT DU NOUVEL AN



C'est devant 300 personnes que les musiciens, choristes et professeurs de l'école municipale de musique de Lèves ont donné le magnifique concert du Nouvel an sur la scène de l'espace Soutine.

BANQUET DES ANCIENS



Les 06 et 07 février derniers, les Lévois de 70 ans et plus étaient conviés au banquet des anciens se déroulant à l'espace Soutine. Au programme : un bon repas, de la musique, une photo souvenir et une piste de danse !

RAMASSAGE DES SAPINS



Comme les années précédentes, des zones de collecte de sapins de Noël ont été installées dans la commune. 308 sapins ont été ramassés et broyés par les agents de la ville et seront utilisés comme paillage.

BIENTÔT L'INSTALLATION D'UNE RUCHE URBAINE



Les membres de l'Abeille Lévoise sont venus sur la place de l'Eglise pour présenter leur projet de ruche urbaine au maire et aux élus. Cette ruche ludique et pédagogique devrait être installée prochainement au Clos Bénin.

RÉUNION DES VOISINS VIGILANTS



Le 23 janvier dernier, plus de 80 Lévois voisins vigilants étaient présents pour faire un point sur le dispositif en présence de Philippe Dumas, directeur de cabinet du Préfet et d'Hervé Steyer et David Picault, commissaire et major de police.

LA GAZETTE DU PART'ÂGE EST DISPONIBLE !



Le 4^{ème} numéro de la gazette du part'âge est disponible sur levs.fr. Elle a été réalisée et distribuée par les conseillers municipaux jeunes lors du banquet des anciens les 06 et 07 février derniers.

CONCERT DE CHARITÉ : REMISE D'UN CHÈQUE



Suite au concert de charité donné par l'école de musique de Lèves en partenariat avec Inner Wheel et le rotary Chartres Deux-Vallées, les profits ont été reversés à la Fondation d'Aligre et Marie-Thérèse pour leur projet de Tiers-lieu.

CRÉATION D'UN ABRI À POUSSETTES À LA MICRO-CRÈCHE



Afin d'améliorer le stockage des poussettes de la micro-crèche, les agents des services techniques ont fermé la zone de rangement afin de créer un abri. Cela permettra de protéger les poussettes lors des intempéries.

LÈVES AUX COULEURS DE L'AMOUR



La ville de Lèves et les Vitrites C'Chartres ont proposé un jeu-concours sur le thème de la Saint-Valentin. Michel et Chantal, Lévois, ont apprécié se faire prendre en photo devant le LOVE.

RÉNOVATION DES CHEMINS AUTOUR DE L'ÉTANG



Début février, les agents des services techniques ont procédé à l'élargissement des chemins autour du grand étang pour le confort des promeneurs.

OPÉRATION ÉLAGAGE ET BROYAGE SUR LA COMMUNE



Les agents des services techniques ont procédé en ce début d'année 2025 à l'élagage des arbres rue Bernard Jumentier, Marcel Proust et Gérard Philipe et également aux étangs.



LES GITES DU MOULIN DE LÈVES SONT OUVERTS

Vendu en 2021 à une famille lévoise, le moulin de Lèves reprend vie, avec l'ouverture depuis février des deux premiers gites (le moulin en comptera trois). Pour accompagner la mise en valeur de cet élément important du patrimoine lévois et du quartier environnant, la commune a récemment rénové la rue des Grands-prés, créé une nouvelle placette, et mis en lumière le bâtiment. Le lavoir communal situé à côté bénéficie également d'une nouvelle mise en beauté.

Concours des maisons et balcons fleuris

Inscrivez-vous à l'édition 2025



Les lauréats du concours des maisons et balcons fleurs édition 2024.

Comme de tradition désormais la municipalité organise un concours des maisons et balcons fleuris. Vous êtes invités à vous inscrire avant le vendredi 25 avril, pour les Lévois qui souhaitent obtenir des plantes pour fleurir leurs massifs, et jusqu'au 13 juin pour les autres !

Le jury, composé d'élus et d'agents, se déplacera le 30 juin et évaluera 6 critères : la qualité, les variétés, les couleurs, l'esthétique, la quantité et la visibilité.

Cette année encore, la municipalité pourra récompenser, hors catégorie, un Lévois qui ne se serait pas inscrit mais qui participe au fleurissement et à l'embellissement de la commune.



BULLETIN D'INSCRIPTION - CONCOURS DES MAISONS & BALCONS FLEURIS 2025

Nom et prénom* :

Adresse* :

Tél.* :

Mail* :

Date d'inscription* :

Je souhaite participer au concours communal des maisons et balcons fleuris de la ville de Lèves.

J'autorise la publication des photos de mon habitation sur le site leves.fr et dans le Pied de fée.

Bulletin d'inscription à envoyer par mail à contact@leves.fr ou à déposer en mairie.

* Informations obligatoires.

L'agence immobilière Bien Serein lauréate lors des Etoiles du commerce



De gauche à droite : Ghislaine Augé-Derussit, conseillère municipale déléguée à la vie économique ; l'équipe de l'agence immobilière Bien serein ; Clémence Dufoix, également lauréate des Etoiles du commerce ; Rémi Martial, maire de Lèves ; Juliette Pichot, présidente des Vitrites C'Chartres.

Fin 2024 s'est déroulée la 3^{ème} édition des Etoiles du commerce. Cette récompense créée par l'association les Vitrites C'Chartres, vise à honorer les commerçants, artisans ou professionnels libéraux méritants de l'agglomération chartraine dans 6 catégories : l'Etoile du public ;

Entrepreneuriat ; Éco-responsable ; Féminine ; Innovation ; Métiers d'Art et de l'Artisanat.

Lors d'une cérémonie organisée au Colisée de Chartres, la jeune agence immobilière de Lèves s'est vue remettre le prix de l'Entrepreneuriat. Afin de célébrer cette distinction, l'équipe de l'agence Bien Serein a été reçue en mairie en janvier, en présence des élus, de Juliette Pichot, présidente des Vitrites C'Chartres, et des commerçants et artisans lévois invités pour l'occasion.

Connue des Lévois pour avoir travaillé aux côtés de sa maman, Michelle Dufoix, au Maryland, Clémence Dufoix a également été mise à l'honneur après avoir été lauréate de l'Etoile féminine, pour sa société de conseil aux entreprises Boost'ent, située au Coudray.

Ce moment de convivialité a été l'occasion de présenter les différentes actions menées en commun pour cette année 2025 entre la ville de Lèves et l'association les Vitrites C'Chartres.

» NOUVEAU DANS LE SECTEUR



raisonhome.com



RAISON HOME
CUISINE & AGENCEMENT

Il n'y a que chez vous
que nous pouvons, **ensemble**, tout imaginer

CUISINE • DRESSING • SALON
SALLE DE BAIN

Céline PARAGOT

CONCEPTRICE - AGENCEUSE à LÈVES

06 99 05 85 63

celine.paragot@raisonhome.com



Vie des associations

CHARLES GAUTIER



L'Association a tenu son assemblée générale le dimanche 26 janvier 2025 en présence de 128 personnes (nombre d'adhérents à ce jour : 143).

Le Président a ouvert la séance en adressant ses vœux de bonne année et surtout de bonne santé à toute l'assemblée présente et en remerciant Monsieur le Maire Rémi Martial, Monsieur Olivier Pichereau de leur présence et du soutien que la mairie apporte à l'association. Il a également souhaité la bienvenue aux nouveaux adhérents qui à ce jour sont au nombre de 19. Il a également remercié la Commune pour la subvention annuelle, le prêt à titre gratuit de l'Espace Soutine pour les différentes manifestations, et le prêt de la salle n°3 pour le club du jeudi, et pour la gymnastique douce. Le Président a fait un point sur l'année 2024 qui s'est bien déroulée avec 158 adhérents, il a rappelé les diverses activités, la composition du bureau, et donné les informations sur le bilan comptable. Un point a été fait sur les futures activités de l'année 2025 (détail sur le document distribué lors de l'inscription). La parole a été donnée à Monsieur le Maire.

Le Président a ensuite invité l'assemblée à déguster la galette des rois et boire le verre de l'amitié.

Information complémentaire : Pour ceux et celles qui le désirent, l'adhésion est toujours possible en prenant contact auprès du Président ou de la Secrétaire (Mail : renaulmartine28300@gmail.com).

LE COMITÉ DES FÊTES

- La chasse aux oeufs cette année aura lieu comme les années précédentes au complexe sportif de Lèves le **dimanche 30 mars 2025** à 11 heures.

- Le bric à brac du comité des fêtes aura lieu à l'espace Soutine le **dimanche 29 juin 2025** à 8 heures.

SEDB 28



Lors de notre prochaine AG le 13 mars, nous allons :

-décerner des distinctions à 2 personnes méritantes actives en association sur Lèves

-1 trophée et un chèque à une association « jeunes » afin de les féliciter pour leur engagement bénévole.

1 chèque pour aider des enfants de l'école Jules Vallain en faveur de leur séjour « classe de mer » en juin prochain.

LES AMIS DE L'ABBAYE DE JOSAPHAT



L'association toujours présente aux journées du patrimoine propose des visites guidées par la conférencière Mme Claire BARBIER identique à celle du 4 avril 2024 qui avait rencontré un vif succès.

Contactez Mme Gallois : 06 16 77 23 45
gallois.monique28@gmail.com

■ ABEILLE LÉVOISE



L'hiver est une période cruciale pour nos précieuses abeilles, et c'est aussi le moment où les membres dévoués de l'Association Abeille Lévoise redoublent d'efforts pour prendre soin de nos colonies.

Malgré le froid et les conditions météorologiques difficiles, nos apiculteurs passionnés veillent attentivement sur nos ruchers pour assurer le bien-être de nos abeilles.

Durant cette saison hivernale, les travaux aux ruchers sont essentiels pour garantir la survie des colonies.

Nos membres s'occupent de vérifier régulièrement l'état des ruches, de s'assurer que les abeilles disposent de suffisamment de nourriture

pour traverser l'hiver, et de protéger les ruches des prédateurs potentiels. Des mesures spéciales sont prises pour maintenir une température optimale à l'intérieur des ruches, assurant ainsi le confort et la santé de nos abeilles. En plus des soins apportés aux abeilles, Pendant les travaux d'hiver aux ruchers, une attention particulière est portée au traitement contre le redoutable parasite Varroa. Nos apiculteurs veillent à appliquer les traitements nécessaires pour contrôler la population de Varroa et protéger nos abeilles de cette menace persistante. La lutte contre ce parasite est essentielle pour préserver la santé des colonies et garantir leur survie. L'Association Abeille Lévoise profite de la saison hivernale pour organiser des formations et des ateliers pour ses membres. Ces moments d'échange et de partage de connaissances permettent à chacun d'améliorer ses compétences en apiculture et de renforcer la cohésion au sein de notre association. Grâce à l'engagement et à la passion de nos membres, les travaux d'hiver aux ruchers de l'Association Abeille Lévoise se déroulent avec succès, assurant ainsi un avenir prometteur pour nos abeilles et pour la préservation de notre environnement.

En conclusion, l'Association Abeille Lévoise lance un appel à tous ceux qui souhaitent soutenir notre action en faveur de la préservation des abeilles. Nous encourageons vivement les détenteurs de Tookets du Crédit Agricole à les attribuer à notre association. Chaque geste compte et votre soutien nous permettra de continuer nos actions en faveur de la protection des abeilles et de la biodiversité. Ensemble, protégeons nos abeilles, actrices essentielles de notre écosystème.

■ TC LÈVES



Le Tennis club de Lèves est heureux de vous retrouver. Cette saison marque de nombreux changements avec des départs mais aussi des arrivées. Au sein du bureau mais surtout dans notre équipe pédagogique. En effet, nous sommes heureux d'accueillir notre nouvelle responsable sportif : Fanny Peltier, épaulée par Chloé et Martin. Ce renouveau se retrouve aussi dans nos cours avec la mise en place de la réforme de l'école de tennis, qui ne peut se faire que grâce à nos coachs juniors que nous remercions chaleureusement.

Cela signifie aussi de nouvelles animations avec des tournois pour les enfants, des journées famille (après-midi jeux et crêpes en photo), des journées jeux lévois et des tournois adultes. D'ailleurs, il semblerait que le tennis club de Lèves prépare son premier open pour l'été, mais chut...

Mais tout n'a pas changé puisque les championnats par équipes se poursuivent avec plus ou moins de succès mais toujours dans la bonne humeur à l'image de nos soirées à thème. D'ailleurs si vous les aimez, retenez la date du 14 mars pour notre soirée saint Patrick qui revient pour la deuxième année.

Le renouveau c'est aussi le label sport santé que le club a obtenu. Un créneau de tennis santé a lieu **le lundi de 17h30 à 18h30**, alors n'hésitez pas à demander conseil à votre médecin ou à la maison des sports et de la santé.

Encore merci à tous nos adhérents, des nouveaux aux plus fidèles, à bientôt sur les courts et pour suivre nos différentes actualités et la vie du club, n'hésitez pas à consulter notre site internet et nos réseaux sociaux.

LES AMIS DU LÈVES MUSIC BAND



Lors du concert du Nouvel an le 18 janvier dernier à l'espace Soutine.

Un des temps forts de l'année pour notre association, le concert du Nouvel An, s'est tenu le 18 janvier à l'Espace Soutine. Presque tous les ensembles instrumentaux et les chorales de l'école de musique se sont produits : les ensembles Adagio, Andante et Presto, l'orchestre Allegretto et les chorales Ambitus et Cluster se sont succédés sur scène, devant un public très nombreux et enthousiaste. L'association a géré la logistique du concert, les affiches et les programmes.

Le mois de janvier s'est poursuivi avec la prestation du Fairy Feet Bigband, le 23 janvier, pour animer la cérémonie des vœux du maire, en présence, encore une fois, d'une nombreuse assistance.

Dans les prochains rendez-vous, il est à noter le concert jazz-rock avec le Fairy Feet Bigband et la classe de musiques actuelles, **dimanche 9 mars**, à 16h, à l'Espace Soutine.

Le 19 mars, à 19h, l'ensemble Presto se produira à l'auditorium de l'école de musique, dans le cadre de la semaine musicale.

Côté administratif, notre association a renouvelé son bureau, lors de l'assemblée générale, le 24 janvier : la nouvelle présidente est Béatrice Billard ; Patrick Roblet et Simon Duval sont vice-présidents. Le reste du bureau est inchangé. En plus des prochains concerts, le conseil d'administration aura à préparer la visite des Anglais de Nailsworth, en collaboration avec le comité de jumelage, **du 2 au 5 mai** prochains.

JUDOS LÉVOIS



Nos jeunes ont participé à l'interclub de Saint-Georges-Sur-Eure et aux tournois samouraï et renardo de Nogent le Rotrou.

Pour les adultes, un entraînement en commun avec le club de Luisant est prévu chez eux. La prochaine fois se sera à Lèves, ce qui est très intéressant car cela permet de rencontrer d'autres partenaires.

LA VIGNE DE LÈVES



Chers amis,

Le printemps est là et nous avons prévu de tailler notre vigne début mars, taille importante car, vous le savez, nous allons vinifier notre prochaine récolte !

Voici une première information importante pour 2025 que nous annonçons dans le Pied de Fée du début d'année.

La Fête de la Vigne est fixée le **samedi 14 juin**, de 10h à 18h, et se situera ... sur la place de l'Eglise devant la Mairie.

Nous souhaitons que cette fête soit la plus ouverte et la plus accessible possible aux lévois, et qu'elle associe d'autres activités extérieures liées à la vigne et à son histoire locale.

Le programme en préparation prévoit la tenue de notre stand avec son accueil chaleureux et pédagogique, mais aussi des visites à notre vignoble avec le Club des Voitures Anciennes de Beauce, la participation des associations viticoles locales, des initiations aux goûts et à l'œnologie, de quoi se restaurer joyeusement, des jeux pour les enfants et les grands, une tombola etc.

À l'automne, sur le vignoble nous avons prévu également une fête des vendanges, donc au moment ou après les vendanges, qui sera dans une atmosphère bon enfant. La date sera fixée concomitamment à la date des vendanges et bien sûr communiquée le moment venu. Rendez-vous au prochain Pied de Fée pour la suite des nouvelles. D'ici là profitez de nos dernières Soirées Dégustation de la saison et portez-vous bien !

A bientôt ! François MEBS

LÈVES, PÊCHE ET NATURE



Nous organisons notre lâcher de truites le **samedi 8 mars 2025**.

Tarifs :
- Adulte 20€
- Enfant 10€

Inscription obligatoire

Le week-end du **11,12 et 13 avril** le grand étang sera fermé pour compétition (complet)

Un nouveau règlement intérieur des étangs et leur environnement direct devrait voir le jour en juin.

LUNDI 10 MARS SOIRÉE DES ASSOCIATIONS

Rendez-vous le **lundi 10 mars** à partir de 18h30 à l'espace Soutine pour la mise à l'honneur des sportifs et bénévoles méritants des associations Lévoises.

■ LES TRÉTEAUX D'ALIGRE

LES TRÉTEAUX D'ALIGRE

(Contact : lestreteauxdaligre@gmail.com)

REPRÉSENTATIONS À VENIR :

- Zπ, ou Le Poison de la Mort Lente de Gustave Plock au Théâtre du Jeune Colombier, à Digny les **1^{er} et 2 mars** (20h30 et 15h00. Réservations par mail : matthieubonnet@me.com ou tél 06 84 96 62 63).

- L'Histoire du Soldat de Stravinski et Ramuz , le **dimanche 9 mars** à 17h30, Salle des Fêtes de JOUY, dans le cadre du dispositif « Arts en Scène » initié par le département d'Eure-et-Loir (contact : mairie@jouy28.com Tél : 02 37 18 05 854

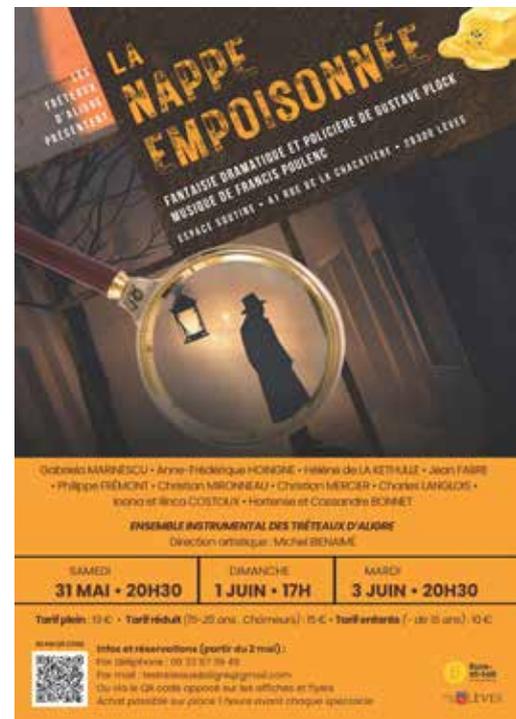
- La Nappe Empoisonnée, comédie de Gustave Plock, musique de Francis Poulenc à l'Espace Soutine les **samedi 31 mai, dimanche 1^{er} et mardi 3 juin** à l'Espace Soutine de Lèves. (Réservations à partir du 2 mai)

Toujours hébergée à Lèves par la Fondation d'Aligre, la compagnie étend et pérennise ses activités au rythme de trois répétitions par semaine, musique et théâtre. Cela lui permet non seulement d'initier une nouvelle production, La Nappe Empoisonnée, mais aussi de maintenir au programme et de faire tourner dans le département les spectacles précédents.

La Nappe Empoisonnée de Gustave Plock, musique de Francis Poulenc, met en scène douze acteurs et un ensemble instrumental de neuf musiciens professionnels, placés sous la direction de Michel

Bienaimé (piano, hautbois, clarinette, basson, cornet à piston, trombone, violon, contrebasse et percussions). Le partenariat avec l'école de musique s'accroît dans le cadre d'une convention avec la municipalité de Lèves, et deux professeurs - Julien Roblet et Olivier Aubert- sont également impliqués. L'association souhaite renforcer cette collaboration et réfléchir à proposer

des tarifs préférentiels pour les élèves et leurs parents. La possibilité d'offrir des représentations dédiées est également à l'étude. Comme dans les productions précédentes des Tréteaux, la musique vivante et le théâtre portent le spectacle à part égale, nous promettant une soirée divertissante et surréaliste de qualité, destinée à un public familial.



■ FC LÈVES



À LÈVES, LE FOOTBALL FÉMININ A PRIS SON ENVOL.

Une équipe prometteuse jeunes footballeuses a été créée lors de la saison 2023-2024. Sous l'œil bienveillant d'un duo mixte d'éducateurs, Julien et Johanna, les jeunes sportives s'épanouissent pleinement. Julien, en pleine spécialisation sur le "foot féminin", guide le groupe dans les aspects techniques tandis que Johanna s'occupe de l'intendance et du vestiaire, assurant un environnement

optimal pour tous. D'autres éducateurs et dirigeants, comme Valentin, rejoignent régulièrement le groupe pour accompagner et apporter leur soutien. Les filles participent à des plateaux mixtes et leurs progrès sont évidents : elles ont par exemple, brillamment remporté la partie "consolante" d'un tournoi à Méréville. Preuve de leur détermination et de leur passion pour le sport. Au-delà de cette création d'équipe, le FC Lèves est déterminé à développer son pôle féminin. Le club participe activement au projet "Toutes foot" mis en place par la FFF, visant à dynamiser la pratique du football féminin dans les clubs.

Pour récompenser leur investissement, les jeunes pousses ont eu la chance de voir un match de Ligue 1 Arkema entre Fleury et Lyon et, en fin de saison, elles auront la chance de participer à un tournoi à Soulac-sur-Mer.

Rejoignez-nous si vous avez envie d'écrire l'histoire du foot féminin à Lèves.

Contactez le club via Facebook.

AMICALE



Les prochains spectacles proposés par l'Amicale laïque

Le **samedi 8 mars** à 20 h 30, à la salle Marcel Josse, l'Orchestre d'harmonie de Mainvilliers vous emmènera faire un tour du côté des Balkans. Vous pourrez apprécier les musiques de l'Est, charmantes, rythmées, voire endiablées. Bien sûr, cette virée se fera dans la bonne humeur au diapason des musiciens dirigés par le chef Franck Dérouet. Entrée libre, au chapeau.

Le **samedi 15 mars** à 20 h 30, à la salle Marcel Josse, les comédiens et chanteurs de l'Amicale laïque présenteront une soirée cabaret composée de sketches, visuels, chansons, au profit de l'association Solidarité laïque. Une soirée à ne pas manquer, où se mêleront rires et émotions. Entrée libre, au chapeau.

Le **vendredi 25 avril** à 20h30, à la salle Marcel Josse, la chorale Voix d'ailleurs de Saint-Georges-sur-Eure vous présentera un florilège de ses plus belles chansons issues des quatre coins du monde. Un



concert dynamique et enthousiasmant. Entrée libre au chapeau. A l'Espace Soutine de Lèves, durant la deuxième quinzaine de mai et pour neuf représentations, La Boîte à Eux présentera sa pièce de théâtre Le repas des fauves de Vahé Katcha. Une pièce magnifique, puissante et intemporelle. Entrée : 12 ou 6 euros

Pas de réservations pour ces quatre spectacles.



Billard : tournoi du Maire

Comme chaque année, au mois de janvier, bon nombre de joueurs de la section billard de l'Amicale se sont affrontés à l'occasion du tournoi du Maire. Francis Ansquer a remporté la finale face à Patrice Gonsard. La remise des coupes fut suivie de la traditionnelle galette des rois.

Le prochain événement important sera constitué par une rencontre avec le club de l'Amicale de Dreux.

PÉTANQUE LÉVOISE



La pétanque lévoise a tenu son assemblée générale le samedi 14 décembre 2024, à l'Espace Soutine .

80 personnes étaient réunies en présence de monsieur Olivier Pichereau adjoint au maire responsable des associations .

Il a été procédé au vote d'un nouveau bureau suite à la démission de trois membres .

Les projets pour l'année 2025 ont été présentés, à savoir la rénovation de deux chalets mis à disposition par la mairie, et l'achat de bancs et de tables. Il sera également organisé 3 concours dans l'année.

La soirée s'est terminée autour d'une choucroute, dans une ambiance conviviale.

AS LÈVES

Le championnat départemental de cross s'est déroulé le 12 janvier à Jouy. Sur un parcours exigeant, Valentine Bourbeau et Gabriel Bridet, jeunes représentants de l'AS Lèves, se sont distingués en terminant à la deuxième place des courses élites femme et homme.

Les résultats de cette première course de l'année laissent présager d'autres bons classements pour eux et pour tous les 'lévriers'.



■ ULAC

L'assemblée générale annuelle s'est déroulée en après-midi du lundi 3 février 2025 à l'Espace Soutine. Cette association regroupe maintenant principalement les adhérents FNACA et des amis.

Monsieur le Maire, Rémi MARTIAL, excusé, était représenté par l'adjoint Joël HOUVET. Brigitte MOREAU, adjointe en charge de la commission mémoire et histoire était également excusée.

François DAUVILLIER, président, ouvre la séance et annonce l'ordre du jour. Un instant de recueillement a été observé en souvenir des personnes décédées au cours de l'année 2024 et début 2025.

La secrétaire, Josiane GESTIN, chargée du rapport moral et bilan d'activités écoulées, ne manque pas de faire remarquer la baisse d'effectif et le combat pour poursuivre les commémorations qui sont au nombre de 7 au cours de l'année. Pour l'union, le devoir

de mémoire reste d'une grande importance et la municipalité encourage cette poursuite.

Le bilan financier terminé fait place au bilan financier établi par Daniel DEBRAY, trésorier. Chaque rubrique, bien détaillée, permet à l'assistance d'être informée des dépenses de plus en plus nombreuses.

Ces deux bilans effectués font l'objet d'un vote à l'unanimité.

La discussion et l'évocation des projets 2025 est laissée à Jean-Jacques GUDIN, organisateur des sorties FNACA. Il ne manque pas de rappeler qu'il est très difficile d'organiser des loisirs de toute nature. Le bureau ne manquera pas de donner les informations en temps utile.

A la clôture de cette assemblée, la traditionnelle galette des rois a été servie, en toute convivialité.

■ FNACA

19 mars 2025

Le **jeudi 19 mars** prochain, en fin d'après-midi, nous célébrerons à Lèves le 63^{ème} anniversaire du 19 mars 1962, fin de la guerre d'Algérie.

18 h.00 : rassemblement

18 h.15 : dépôt de fleurs sur la tombe des camarades décédés en Algérie- cérémonie au monument aux morts.

Vous êtes cordialement invités à participer à cette commémoration.

■ LES PARENTS DES LÈVES

Le **vendredi 04 avril** prochain, nous organisons le traditionnel carnaval des écoles de Lèves.

Le départ se fera à 18h au niveau du parking de l'école maternelle. Nous ferons une déambulation dans les rues avant de prendre la direction de l'école élémentaire pour brûler M. Hiver dans la cour. Une buvette sera présente sur place. Pour clôturer l'évènement, les parents (et les enfants) pourront rester pour l'apéro des parents servi sous le préau de l'école.

Pour assurer la sécurité des petits et des grands pendant la déambulation, nous avons besoin de signaleurs. Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à vous faire connaître à l'adresse mail : lesptitlesvois@gmail.com

Rappel important : Fête des P'tits Lévois le dimanche 15 juin 2025.



MAISON ET SERVICES : VOTRE NOUVELLE INTERLOCUTRICE

Depuis novembre 2024, Camille Langevin est ravie de pouvoir annoncer qu'elle a repris l'agence Maison et Services de Lèves. Son métier ? Soulager votre quotidien en assurant des prestations de ménage, repassage, vitres et nettoyage chez les particuliers.

Alors, on dit bienvenue à la nouvelle Lévoise, toujours prête à vous accueillir !

État-civil et urbanisme

État-civil (jusqu'au 10 février 2025)

NAISSANCE

22 novembre 2024
Hugo BRACQUEMOND

19 décembre 2024
Berley NGNETSEBOU

17 janvier 2025
Zoran SIMONNET

DÉCÈS

18 décembre 2024
James JÉRÔME

25 décembre 2024
Françoise OLLIVIER

07 janvier 2025
Catherine BUCHER épouse DUPIN-GIROD

15 janvier 2025
Nadine GAUTIER veuve MORVILLIERS

21 janvier 2025
Claude FEUILLÂTRE

22 janvier 2025
Pierre DOUBLET

28 janvier 2025
Thérèse BELLETESTE veuve CRINON

Urbanisme (jusqu'au 10 février 2025)

Autorisations en instruction

Déclarations préalables

DP 0282092400126	3 Clos Paulette Chevallier	Création d'un garage
DP 0282092500003	6 B rue Jules Vallain	Construction d'une véranda
DP 0282092500009	4 rue de la Butte Celtique	Déplacement et remplacement abri de jardin
DP 0282092500012	5 rue du Mousseau	Réfection toiture
DP 0282092500013	1 A chemin de Dreux	Panneaux photovoltaïques sur toiture

DP 0282092500014

7 rue Bernard Jumentier

Isolation par l'extérieur et bardage bois

Permis de construire et de démolir / Autorisations de travaux
PC 0282092500001

2 rue du Mousseau

Construction d'un EHPAD de 98 chambres avec accueil de jour et PASA

Autorisations délivrées

Déclarations préalables

DP 0282092400093	19 rue des Osiers	RETRAIT- Installation d'un carport
DP 0282092400102	41 A rue de Josaphat	REFUS- Ajout fenêtre de toit
DP 0282092400103	41 A rue de Josaphat	REFUS- Abri de jardin
DP 0282092400119	16 rue de Longsault	Pose d'un portillon
DP 0282092400120	5 rue d'Ouarville	Remplacement de menuiseries
DP 0282092400121	Chemin des Luets	Création d'un portail
DP 0282092400122	9 rue des Osiers	Changement porte de garage
DP 0282092400123	25 rue Jules Vallain	Isolation par l'extérieur
DP 0282092400124	9 Clos des Grands Prés	Remplacement du portail
DP 0282092400125	40 B rue de Bailleau	Fermeture du carport
DP 0282092400127	4 rue des Picheloups	Changement porte de garage
DP 0282092400128	82 avenue de la Paix	Peinture mur extérieur et changement portail
DP 0282092400129	8 B avenue de la Paix	Modifications de la façade RDC (ancienne pharmacie des Courtilles)
DP 0282092400130	5 allée des Buissons	Installation pergola
DP 0282092500001	17 rue des Osiers	Enduit clôture et changement portail
DP 0282092500002	8 rue Jean Moulin	portillon
DP 0282092500004	78 avenue de la Paix	Isolation par l'extérieur
DP 0282092500005	136 route de Chavannes	Clôture
DP 0282092500006	31 route de Chavannes	Réfection mur de clôture
DP 0282092500007	5 allée du Pied de fée	Ouverture et pose fenêtres
DP 0282092500008	10 rue Pablo Neruda	Panneaux photovoltaïques sur toiture
DP 0282092500010	16 rue Nelson Mandela	Panneaux photovoltaïques sur toiture

DP 0282092500011

14 rue des Lucasses

Ravalement de façade Clôture

Permis de construire et d'aménager

PC 0282092400004

5 rue des Grands Prés

Restauration de l'Eglise St Lazare
REFUS- Construction d'un EHPAD

PC 0282092400009

2 rue du Mousseau

Const. maison individuelle
Construction immeuble collectif de 10 logements

PC 0282092400013

PC 0282092400014

6 rue des Trois Maisons
81 avenue de la Paix

Const. maison individuelle
Construction immeuble collectif de 10 logements

PC 0282092400015

PC 0282092400016

PC 0282092400017

PC 0282092400018

PC 0282092400019

PC 0282092400020

PC 0282092400021

3 allée Geoffroy de Lèves

5 allée Geoffroy de Lèves

8 allée Geoffroy de Lèves

10 allée Geoffroy de Lèves

12 allée Geoffroy de Lèves

14 allée Geoffroy de Lèves

4 rue de la Butte Celtique

Const. maison individuelle

Construction d'une maison de gardien

PC 0282092400022

PC 0282092400023

19 rue des Osiers

37 bis route de Chavannes

Installation carport

Construction d'un garage + démolition de 2 abris

PA 028209210001M04

Domaine de la Vallée Royale

ABANDON- Modification implantation des stationnements

AP 0282092400006

4 rue de l'Ormeteau

Domaine vallée Royale

Enseigne jardinerie Gamm vert

Conseil municipal

séance du 16 décembre 2024

1. Exercice 2024 - Budget Ville de Lèves - Décision modificative 2 - Annexe

Sous réserve du respect des dispositions des articles L. 1612-1, L. 1612-9 et L. 1612-10 du code général des collectivités territoriales, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits entre les différents chapitres du budget principal.

VU le Code Général des Collectivités territoriales (CGCT),

VU la commission générale en date du 9 décembre 2024,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, 25 voix pour, 4 abstentions (MMES Guillet et Izel et MM. Gillot et Peronno),

AUTORISE les ouvertures et transferts de crédits tels que mentionnés en annexe.

2. Exercice 2024 - Créances irrécouvrables – Effacement de dettes

Le recouvrement des créances relève de la compétence du comptable public. Ainsi, l'instruction comptable M14 fait la distinction entre des créances éteintes suite à une procédure de rétablissement personnel ou de liquidation judiciaire ne pouvant plus faire l'objet de poursuites, ni de recouvrement et les autres créances à admettre en non-valeur.

L'effacement de la dette (créance éteinte), prononcé par le juge, s'impose à la collectivité créancière, qui est tenue de la constater.

La commission de surendettement imposant une mesure de redressement personnel a décidé de l'effacement d'une dette d'un montant de 3 348,72 euros correspondant à des impayés de 2021-2022-2023 (accueil en ALSH et cantine). L'inscription de la dépense s'effectuera au compte 6542.

VU la demande d'effacement de dettes émise par le comptable public,

VU le code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT que les crédits sont inscrits au budget 2024 au chapitre 65, compte 6542 « créances éteintes »,

VU la commission générale en date du 9 décembre 2024,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CONSTATE l'effacement de la dette pour un montant de 3 348,72 euros, sur décision de la commission de surendettement,

DIT que la dépense correspondante sera constatée au budget 2024, chapitre 65- compte 6542 « créances éteintes ».

3. Exercice 2024 - Attribution de subventions exceptionnelles

Dans le cadre de sa politique de soutien aux associations, la ville de Lèves peut apporter un soutien financier à titre exceptionnel par le versement d'une subvention. Cette dernière doit permettre le financement d'actions ponctuelles.

Après examen des demandes formulées par les associations « Comité de jumelage de Lèves » et « Association de l'agglomération chartraine de gymnastique volontaire », il est proposé au Conseil municipal d'attribuer le versement d'une subvention de :

- 230 euros à l'association « Comité de jumelage de Lèves » pour la participation au « Remembrance Sunday » à Nailsworth,

-240 euros à l'association de l'agglomération chartraine de gymnastique volontaire pour l'organisation de son assemblée générale.

VU le Code Général des Collectivités territoriales (CGCT),

VU la délibération du conseil municipal en date du 15 février 2024 relative au budget primitif de la commune pour l'année 2024,

VU la délibération n° 91-17 du conseil municipal en date du 19 décembre 2017 relative au règlement d'attribution des aides communales,

VU les demandes de subvention déposées par les associations,

CONSIDERANT que la subvention ne sera versée que sur justificatifs de l'association du bon déroulement de l'action,

VU la commission générale du 9 décembre 2024,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité (Mme GUILLET et M. HOUVET n'ont pas pris part au vote),

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de :

- 230 euros à l'association « Comité de jumelage de Lèves » pour la participation au « Remembrance Sunday » à Nailsworth,

- 240 euros à l'association de l'agglomération chartraine de gymnastique volontaire pour l'organisation de leur assemblée générale.

AUTORISE monsieur le Maire à procéder au versement des subventions accordées.

4. Exercice 2024 - Débat d'orientations budgétaires 2025-2027 - Annexe

VU le Code Général des Collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L. 2312-1,

CONSIDERANT qu'aux termes du texte susvisé dans les communes de plus de 3 500 habitants, un débat a lieu au Conseil municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci,

VU la commission générale en date du 9 décembre 2024,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la tenue du débat sur les orientations générales du budget 2025-2027 de la commune de Lèves et ci annexé.

5. Exercice 2025- Budget Ville de Lèves – Autorisation de monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement

L'article L1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales dispose que :

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er Janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

Il est proposé au Conseil municipal de permettre à monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% du budget 2024 avant l'adoption du budget principal.

VU le Code Général des Collectivités territoriales (CGCT),
VU la commission générale en date du 9 décembre 2024,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE jusqu'à l'adoption du budget primitif 2025 monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Chapitres	Budget 2024 en euros	Autorisation de dépenses 2025 en euros
16	474 500,00	118 625,00
20	9 918,90	2 479,72
21	3 590 055,75	897 513,94
27	490 000,00	122 500,00

6. Demandes de subvention au titre du Fonds Départemental d'Investissements (FDI) 2025 - Annexe

Dans le cadre de sa politique de soutien à l'investissement 2025, le Conseil départemental intervient à travers le fonds départemental d'investissements (FDI).

Ainsi, au titre de ses investissements, dont les crédits seront prévus et inscrits au budget primitif 2025, la ville de Lèves sollicite un appui financier par le fonds départemental d'investissements.

Les projets 2025 pour lesquels la commune sollicite une subvention au taux le plus élevé sont listés en annexe jointe à la présente délibération.

VU le code général des collectivités territoriales,
VU la commission générale en date du 9 décembre 2024,
CONSIDERANT que ce programme communal est conforme aux priorités fixées par le règlement du fonds départemental d'investissements au titre de l'exercice 2025,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de solliciter au titre du fonds départemental d'investissements au titre de l'exercice 2025 un appui financier au taux le plus large possible pour les opérations présentées,

D'AUTORISER monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires liés aux demandes de subvention et de percevoir les montants accordés.

7. Demande de subvention de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux (DETR) 2025

Pour 2025, la commune de Lèves sollicite une subvention au titre de la dotation d'équipements des territoires ruraux pour la création d'un pôle tennis.

En effet, malgré des travaux d'entretien et de maintenance réguliers, les composantes bâtementaires du complexe sportif Michel Castaing souffrent d'une grande hétérogénéité, avec des bâtiments de différentes époques, depuis les années 1970 (partie la plus ancienne du bâtiment principal au début des années 70, puis le dojo à la fin de cette période), jusqu'à une construction « modulaire » contemporaine réalisée il y a 7 ans, en passant par les années 1980 (logement du gardien, courts de tennis extérieurs) et 1990 (extension du bâtiment principal)... Aussi à l'exception du bâtiment récent « club-house football » en structure modulaire, les autres bâtiments sont âgés de 30 à 50 ans et présentent des désordres liés à la vétusté des matériaux, des défauts d'accessibilité aux personnes en situation de handicap, une obsolescence vis-à-vis de la réglementation thermique.

Aussi, la commune s'engage dans un projet global de restructuration et de rénovation du complexe sportif. Ce projet, décomposé en plusieurs phases, doit commencer en 2025 pour se terminer en 2029.

Pour 2025, le projet porte sur la construction d'un nouveau pôle tennis (club-house, 2 courts couverts et 2 courts extérieurs).

Le coût global prévisionnel est de 2 100 662,82 HT euros soit 2 520 795,38 TTC euros répartis ainsi :
- Maitrise d'œuvre et OPC pôle tennis : 247 572,82 HT euros soit 297 087,38 TTC euros ;
- Création du pôle tennis : 1 853 090,00 HT euros soit 2 223 708,00 TTC euros.

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU le règlement de la DSIL – DETR 2025,
VU la commission générale en date du 9 décembre 2024,
CONSIDERANT que les programmes communaux rentrent dans la catégorie d'investissements pouvant bénéficier de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux (DETR),

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de solliciter au titre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux 2025 (DETR), une subvention au taux le plus large possible pour l'opération suivante :

- Création du pôle tennis (club-house, 2 courts couverts et 2 courts extérieurs).

D'AUTORISER monsieur le Maire ou son représentant à solliciter des subventions au titre de la DETR et à signer tous les actes nécessaires liés de la demande de subventions.

8. Demande de subvention au titre de l'appel à projets « projets structurants » 2025 (Conseil départemental)

Pour 2025, la commune de Lèves sollicite une subvention au titre de la participation au financement des projets structurants pour la création d'un pôle tennis.

En effet, malgré des travaux d'entretien et de maintenance réguliers, les composantes bâtementaires du complexe sportif Michel Castaing souffrent d'une grande hétérogénéité, avec des bâtiments de différentes époques, depuis les années 1970 (partie la plus ancienne du bâtiment principal au début des années 70, puis le dojo à la fin de cette période), jusqu'à une construction « modulaire » contemporaine réalisée il y a 7 ans, en passant par les années 1980 (logement du gardien, courts de tennis extérieurs) et 1990 (extension du bâtiment principal)... Aussi à l'exception du bâtiment récent « club-house football » en structure modulaire, les autres bâtiments sont âgés de 30 à 50 ans et présentent des désordres liés à la vétusté des matériaux, des défauts d'accessibilité aux personnes en situation de handicap, une obsolescence vis-à-vis de la réglementation thermique.
Aussi, la commune s'engage dans un projet global de restructuration et de rénovation du complexe sportif. Ce projet décomposé en plusieurs phases doit commencer en 2025 pour se terminer en 2029.

Pour 2025, le projet porte sur la construction d'un nouveau pôle tennis (club-house, 2 courts couverts et 2 courts extérieurs).

Le coût global prévisionnel est de 2 100 662,82 HT euros soit 2 520 795,38 TTC euros répartis ainsi :
- Maitrise d'œuvre et OPC pôle tennis : 247 572,82 HT euros soit 297 087,38 TTC euros ;
- Création du pôle tennis : 1 853 090,00 HT euros soit 2 223 708,00 TTC euros.

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU le règlement relatif à l'appel à projets dans le cadre des projets structurants,
VU la commission générale en date du 9 décembre 2024,
CONSIDERANT que les programmes communaux rentrent dans la catégorie d'investissements pouvant bénéficier de l'appel à projets dans le cadre des projets structurants,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de solliciter au titre de l'appel à projets dans le cadre des projets structurants, une subvention au taux le plus large possible pour l'opération suivante :
- Création du pôle tennis (club-house, 2 courts couverts et 2 courts extérieurs).

D'AUTORISER monsieur le Maire ou son représentant à solliciter et à percevoir la subvention « Projets structurants » et à signer tous les actes nécessaires liés de la demande de subventions.

9. Demande de subvention au titre du Fonds d'accélération de la transition écologique dit Fonds Vert 2025

Pour 2025, la commune de Lèves sollicite une subvention au titre du Fonds d'accélération de la transition écologique dit Fonds Vert.

Le projet présenté porte sur la rénovation énergétique de l'Eglise Saint Lazare, propriété de la ville de Lèves et protégée au titre des Monuments Historiques. Il est prévu le remplacement de l'équipement de chauffage existant par un équipement performant et l'installation de dispositifs de contrôle et de gestion active de ces équipements. Le zonage prévu au sein du bâtiment doit permettre une amélioration de la consommation énergétique et la préservation du confort thermique.

Le coût global prévisionnel de cette phase est à 171 505,17 HT euros soit 205 806,20 TTC euros (frais de maîtrise d'œuvre inclus).

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU le règlement du Fonds d'accélération de la transition écologique dit Fonds Vert,
VU la commission générale en date du 9 décembre 2024,
CONSIDERANT que ce programme communal rentre dans la catégorie d'investissements pouvant bénéficier du Fonds d'accélération de la transition écologique dit Fonds Vert,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de solliciter au titre du Fonds d'accélération de la transition écologique dit Fonds Vert 2025 une subvention au taux le plus large possible pour l'opération suivante : Remplacement de l'équipement de chauffage existant par un équipement performant à l'Eglise Saint Lazare,

D'AUTORISER monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une subvention au titre du Fonds d'accélération de la transition écologique dit Fonds Vert et à signer tous les actes nécessaires liés à la demande de subvention.

10. Demandes de subvention en faveur de la transition écologique et des mobilités douces 2025 (Conseil départemental)

Lors de sa séance en date du 15 avril 2024, le Conseil municipal a voté favorablement pour l'inscription des chemins ruraux de la commune modifiant ainsi le Plan Départemental d'Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) existant.

En effet, à la suite d'un état des lieux du réseau de parcours de randonnée, le Conseil départemental d'Eure-et-Loir et la commune ont décidé la révision du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée d'Eure-et-Loir de 2019 afin de faire émerger une offre qualifiée répondant aux nouvelles attentes des touristes et aux pratiques émergentes.

Afin de favoriser la pratique ludique et sportive de la randonnée non motorisée, la commune souhaite procéder à l'aménagement des chemins (nettoyage, signalétique, mobilier directionnel).

Le coût du projet s'élève à 27 323,90 euros HT soit 32 788,68 euros TTC.

En outre, la commune sollicite une subvention pour l'aménagement d'un parc communal :

- Aménagement d'un chemin piétonnier ;
- Plantation d'arbres et signalétique sur les essences ;
- Engazonnement ;

- Mobilier (tables et bancs de pique-nique).

Le coût du projet s'élève à 47 405,00 euros HT soit 56 886,00 euros TTC.

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU le règlement relatif aux subventions accordées au titre de la transition écologique et des mobilités douces,
VU la commission générale en date du 9 décembre 2024,
CONSIDERANT que le programme communal rentre dans la catégorie d'investissements pouvant bénéficier de la subvention en faveur de la transition écologique et des mobilités douces,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de solliciter au titre de la transition écologique et des mobilités douces des subventions au taux le plus large possible pour les opérations suivantes :

- Aménagement des itinéraires de promenades et de randonnée inscrits au PDIPR ;
- Aménagement d'un parc communal.

D'AUTORISER monsieur le Maire ou son représentant à solliciter et à percevoir les subventions au titre de la transition écologique et des mobilités douces et à signer tous les actes nécessaires liés de la demande des subventions.

11. Chartres Métropole - Rapport d'activités 2023 - Communication

Conformément à l'article L 5211-39 du Code général des Collectivités territoriales, relatif au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, le Président de « Chartres Métropole » adresse, chaque année, au maire de chaque commune membre le rapport d'activités.

Le rapport doit faire l'objet d'une communication par monsieur le Maire au Conseil municipal, en séance publique.

Conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la commission générale en date du 9 décembre 2024,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PREND ACTE de la communication du rapport de l'exercice 2023 par monsieur le Maire et de la mise à disposition du document.

12. Personnel communal - Actualisation de la participation financière à la garantie prévoyance

Par délibération n°30-16 en date du 24 mars 2016, le Conseil municipal avait voté en faveur d'une participation financière de 5 euros, versée mensuellement, pour la garantie prévoyance « maintien de salaire » aux agents de la collectivité.

L'ordonnance du 17 février 2021 redéfinit la participation des employeurs au financement des garanties de prévoyance « maintien de salaire » de leurs agents. Le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 rend ainsi celle-ci obligatoire à compter du 1er janvier 2025. A ce titre, cette participation ne pourra être inférieure à 20 % du montant de référence fixé à 35 euros soit 7 euros.

Il convient aujourd'hui que le Conseil municipal vote en faveur du maintien du système de labellisation (contrats individuels labellisés), sa participation mensuelle passant de 5 à 7 euros.

La labellisation permet la portabilité de la participation d'une collectivité à une autre (détachement, mutation...), la liberté de choix par l'agent de son assurance parmi les organismes dont les contrats sont labellisés.

Le versement est réalisé sur la production d'un justificatif d'une souscription à un dispositif labellisé.

VU le Code Général des Collectivités territoriales (CGCT),

VU la commission générale en date du 9 décembre 2024,

VU l'avis du CST en date du 3 décembre 2024,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de retenir la procédure dite de labellisation,
DE POURSUIVRE la participation financière de la collectivité pour un montant de 7 euros à la garantie prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents,
DIT que les crédits afférents à cette dépense seront inscrits aux budgets 2025 et suivants.

13. Personnel communal – Modification du règlement du RIFSEEP l’engagement professionnel RIFSEEP (IFSE et CIA) avec la mise en œuvre de l’indemnité spéciale de fonction et d’engagement (ISFE) - Annexe

Lors de sa séance en date du 19 décembre 2017, le Conseil municipal a instauré une prime de fonctions, de sujétions, d’expertise et d’engagement professionnel au bénéfice des agents titulaires et stagiaires de la ville de Lèves, à compter du 1er janvier 2018. Différentes modifications sont intervenues en 2021 et 2024, intégrant les différents cadres d’emplois non concernés en 2018.

Le décret n° 2024-614 du 26 juin 2024 instaure une indemnité spéciale de fonction et d’engagement (ISFE) pour le régime indemnitaire des policiers municipaux, à compter du 1er janvier 2025.

Aussi, il est proposé d’intégrer cette indemnité dans le règlement général du régime indemnitaire appliqué aux agents de la collectivité et de modifier la nouvelle modification qui confirme la mise en œuvre de l’indemnité spéciale de fonction et d’engagement et ses modalités de versement.

- VU** le Code général des collectivités territoriales,
- VU** la loi modifiée n° 83-634 du 13 juillet portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,
- VU** la loi modifiée n° 84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- VU** le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d’emplois des attachés territoriaux,
- VU** le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l’application du premier alinéa de l’article 88 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- VU** la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social,
- VU** le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d’un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l’expertise et de l’engagement professionnel dans la Fonction publique d’Etat,
- VU** le décret n° 2015-661 modifiant le décret n° 2014-503 du 20 mai 2014,
- VU** Le décret n° 2024-614 du 26 juin 2024 instaurant une indemnité spéciale de fonction et d’engagement (ISFE) pour les policiers municipaux,
- VU** l’avis du CST du 3 décembre 2024,
- VU** la commission générale en date du 9 décembre 2024,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l’unanimité,

APPROUVE la modification du règlement du régime indemnitaire tenant compte de sujétions, de l’expertise et de l’engagement professionnel (IFSE et CIA), avec la mise en œuvre de l’indemnité spéciale de fonction et d’engagement (ISFE) en faveur des policiers municipaux.

14. Personnel communal : Adhésion au contrat groupe d’assurance des risques statutaires du Centre de gestion d’Eure-et-Loir 2025-2028 - Annexe

Par délibération en date du 15 février 2024, il a décidé de mandater le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d’Eure-et-Loir pour négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d’un assureur agréé tout en se réservant la faculté d’y adhérer.

Ce contrat d’assurance groupe couvre les risques financiers encourus par la collectivité à l’égard du personnel en cas de décès, invalidité, d’incapacité et d’accidents imputables ou non au service.

À la suite de la consultation menée par le CDG 28, le marché a été attribué à l’assureur CNP assurances avec l’intermédiaire du courtier Relyens.

Ce contrat prendra effet le 1er janvier 2025 pour une durée de quatre ans avec possibilité de résiliation annuelle moyennant un préavis de 4 mois. Les taux retenus sont garantis pour 3 ans. Les frais de gestion annuels au profit du CDG sont de 0,11 % de la masse salariale assurée.

1-Propositions CNRACL

Cette cotisation concerne les agents titulaires, à temps complet ou ayant un temps de travail supérieur à 28 heures hebdomadaire.

Compte tenu de la typologie des arrêts de travail au sein de la collectivité, la ville décide de retenir une franchise de 30 jours par arrêt.

Garanties	Période 2023-2024	Période 2025-2028
Décès + accident de travail et maladie imputable au service Maladie ordinaire + longue maladie, longue durée +maternité adoption Franchise de 30 jours par arrêt sur le risque maladie ordinaire	17,30 %	13,79 %

2-Propositions IRCANTEC

Cette cotisation concerne les agents titulaires ayant un temps de travail inférieur à 28 heures hebdomadaire et les agents en contrat à durée déterminée.

Garanties	Période 2023-2024	Période 2025-2028
Accident de travail + maladie ordinaire + maladie grave + maternité sans franchise avec franchise 10 jours par arrêt sur le risque maladie ordinaire	1,05 %	1,09 %

- VU** le Code général des collectivités territoriales,
- VU** le code des assurances,
- VU** le Code général de la fonction publique territoriale,
- VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1894 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- VU** la commission générale en date du 9 décembre 2024,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l’unanimité,

PREND ACTE des taux et des prestations négociés par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale d’Eure et Loir dans le cadre du groupe statutaire 2025-2028,

DECIDE d’adhérer au dit contrat groupe à compter du 1er janvier 2025 pour les personnels suivants :

- Pour les agents CNRACL

Garanties (masse salariale assurée : TBI + NBI)	Période 2025-2028
Décès + accident de travail et maladie imputable au service Maladie ordinaire + longue maladie, longue durée +maternité adoption Franchise de 30 jours par arrêt sur le risque maladie ordinaire	13,79 %

- Pour les agents IRCANTEC

Garanties (masse salariale assurée : TBI + NBI)	Période 2025-2028
Accident de travail + maladie ordinaire + maladie grave + maternité sans franchise avec franchise 10 jours par arrêt sur le risque maladie ordinaire	1,09 %

PREND ACTE que la collectivité adhérente devra verser au Centre de gestion de la fonction publique territoriale d’Eure et Loir des frais de gestion annuels fixés à 0,11 % de la masse salariale assurée,

AUTORISE monsieur le Maire à signer le contrat d’assurance définitif et tous documents s’y rapportant.



Retrouvez l'ensemble **des délibérations** et **des annexes** des séances du Conseil municipal sur **leves.fr**.

■ TRIBUNES

MAJORITÉ

Lors de sa séance du 10 février dernier, le conseil municipal a adopté le budget primitif 2025. Les quatre membres de l'opposition ont voté contre. Leur seule proposition consistait à nous inviter à faire une pause dans les projets d'investissement ou à les lisser dans le temps, pour financer un chèque cadeau d'une valeur de 100 euros à chaque Lévois qui vit sous le seuil de pauvreté, pour un montant annuel estimé à 40 000 euros, hors frais de personnel et de gestion.

Curieuse proposition lorsque l'on sait que ce dispositif est impossible à mettre en place. En effet, la commune ne dispose pas des informations permettant de connaître les revenus des habitants. Les dispositifs d'aides sont quant à eux nombreux, gérés par le Département et l'Etat.

Via son CCAS, la commune peut intervenir en cas de besoin pour faire le lien avec les autorités compétentes (services de l'Etat et du Département ; bailleurs sociaux ; assistantes sociales ; associations) et accompagner les Lévois en difficulté. C'est ce que nous faisons déjà.

Aucune autre proposition concrète ni chiffrée n'a été formulée par l'opposition. Pourtant, avec une commune qui gère tout de même un budget de 10 millions d'euros, il y a toujours matière à discussion.

Contrairement à l'équipe d'opposition lorsqu'elle dirigeait la commune, nous avons mené d'importantes économies, qui donnent leurs effets durables. C'est ce qui nous permet de poursuivre, malgré les difficultés budgétaires nationales, des projets d'investissement qui sont utiles à la commune. Et qui répondent aux besoins que vous nous exprimez régulièrement.

Avec des taux d'impôts désormais stabilisés et bien plus faibles que ce que l'opposition nous avait légué, avec des tarifs stables malgré l'inflation, ou encore avec des événements ouverts à tous qui permettent de cultiver le lien social sans discrimination, nous continuerons à vous proposer une gestion responsable de votre argent.

OPPOSITION

Le 11 février 2025

Face aux restrictions budgétaires qui se profilent pour les collectivités, une politique plus sobre dans certaines dépenses d'investissement et de fonctionnement est inévitable dans notre commune.

Notre groupe est favorable au maintien des tarifs municipaux et des taux d'imposition pour la taxe foncière afin de préserver le pouvoir d'achat des Lévois. Pour équilibrer le budget sans recours excessif à l'endettement et en préservant les services à la population, des réductions de dépenses non essentielles ou des reports de certains investissements sont des pistes.

Prenons exemple sur le président du conseil départemental qui dès le mois de décembre a pris la décision d'annuler la cérémonie des vœux.

Evidemment, le moment de convivialité des vœux au personnel, aux élus, membres actifs d'associations, entrepreneurs lévois doit être maintenu. Cependant, une modération dans les frais de cocktails, célébrations, inaugurations serait décemment souhaitable.

Concernant les investissements, il est incompréhensible de voir l'utilisation des impôts des Lévois pour des projets superflus tels que la réfection du parvis de l'église et le parking Gabriel LOIRE. L'utilisation de vos impôts doit être raisonnée face au lancement de 7 millions d'euros d'investissements pour rénover le complexe sportif. Soyons prudents dans la programmation des phases de construction en engageant les travaux seulement si les subventions attendues sont accordées.

Ces économies permettraient de venir en soutien aux Lévois qui en ont besoin. Rappelons que 7% (400 personnes) des Lévois vivent en-dessous du seuil de pauvreté. Ces retraités, familles isolées, travailleurs et demandeurs d'emploi aux faibles revenus sont affectés par la baisse de pouvoir d'achat. Dans un élan de solidarité, la commune doit venir en soutien de ces Lévois avec de l'aide alimentaire sous forme de bons d'achat et une tarification des services adaptée.

Nous contacter:
06 81 40 95 42

LES ELUS de la minorité

L'événements

LÂCHER DE TRUITES

ÉTANGS COMMUNAUX DE LÈVES (28)
RENDEZ-VOUS 7H30

8 SAMEDI MARS 2025

RÈGLEMENT
1 CANNE PAR PÊCHEUR
MOULINET AUTORISÉ
LEURRE / MOUCHE INTERDIT
AMORCE INTERDIT
PÂTE À TRUITE INTERDIT
PRÉVOIR UN CHARIOT
UNIQUEMENT SUR RÉSERVATION
PLACE LIMITÉE

PÊCHE DE 8H30 À 12H ET DE 13H À 17H

ADULTE = 20€
ENFANT = 10€
DU SAMEDI AU DIMANCHE

RÉSERVATION :
- PAGE FACEBOOK
- 07 71 65 99 30

REPAS FAIT PAR L'ASSOCIATION
DE PÊCHE ET DE NATURE AU LÈVES

LÈVES

Rendez vous avec la culture anglaise

Mercredi 12 mars 2025 à 20h

La Tamise

Conférences :
2024 : Dickens
2025 : La Tamise

Par Odile VANNEAU

Conférence sur La Tamise :
Espace Soutine
41 rue de la Chacatière
28300 Lèves

Entrée libre
Participation au panier

Réserver :
Annie CHOLIN
06 76 99 17 98

Club Linguistique de Lèves Comité de Jumelage de Lèves VILLIERS EN LÈVES

SEMAINE MUSICALE de Lèves

15 au 23 MARS 2025.

ESPACE SOUTINE & ÉCOLE DE MUSIQUE
Toutes les infos sur leves.fr/semainemusical

MARS

SAMEDI 08 MARS

Lâcher de truites par Lèves, pêche et nature de 8h30 à 12h et de 13h à 17h - étangs de Lèves
Ouvert aux adultes et enfants - Réservation au 07 71 65 99 30

SAMEDI 08 MARS

Harold Lopez Nussa Trio par Jazz de Mars
Concert / 20h30 - espace Soutine
Pianiste cubain de renommée internationale et reconnu par ses pairs, Harold Lopez-Nussa fait vibrer sans temps mort la musique cubaine et le jazz depuis deux décennies. Son dernier disque *Timba a la Americana* peut en témoigner : rigueur digne de la musique classique, ressources du folklore, chaleur communicative, originalité de l'improvisation, soit la tradition cubaine en action par l'un de ses meilleurs représentants. S'y ajoutent les traits d'une personnalité particulièrement attachante qui aime dialoguer avec son public.
Tarif plein : 24€ Tarif réduit : 20€
Infos et résas : jazzdemars.com

DIMANCHE 09 MARS

Concert du Fairy Feet Big Band
Tous les amoureux du jazz, du rock et de la pop sont invités!
Le Fairy Feet vous présentera son nouveau programme mêlant swing, bossa-nova et funk.
16h30 - espace Soutine / Entrée libre

LUNDI 10 MARS

Soirée des associations
La ville de Lèves et les associations Lévoises mettront à l'honneur les bénévoles et sportifs méritants.
18h30 - espace Soutine / ouvert à tous

MERCREDI 12 MARS

Conférence sur la Tamise par le Club Linguistique de Lèves et le Comité de Jumelage de Lèves
20h00 - espace Soutine / participation au panier
Infos et résas : 06 76 99 17 98 / cholin.annie@gmail.com

DU 15 AU 23 MARS

1ère édition de la Semaine Musicale
Tout le programme pages 4 à 7
Ouvert à tous !

MERCREDI 19 MARS

Cérémonie en mémoire du Cessez-le-feu en Algérie
18h : rassemblement devant le cimetière

SAMEDI 22 ET DIMANCHE 23 MARS

Théâtre "Bar épicerie de la place de l'Eglise" par LèV'Art
Théâtre de l'Orangerie - 24 rue d'Ouarville
22 mars : 18h / 23 mars : 14h30
Contact : 06 03 70 26 41

DIMANCHE 30 MARS

Chasse aux oeufs de Pâques par le Comité des Fêtes de Lèves
11h - complexe sportif Michel Castaing

AVRIL

MARDI 1ER AVRIL

Inauguration du Coeur de Village
+ d'infos page 2



JEUDI 03 AVRIL

Conseil municipal
20h30 mairie, salle du Conseil

VENDREDI 04 AVRIL

Carnaval par l'ALPL
Départ à 18h - parking de l'école maternelle. Ouvert à tous

SAMEDI 05 AVRIL

Fête du printemps par les Vitrines C'Chartres avec vos commerçants Lévois - 10h à 18h place de l'Eglise
14h à 16h : les conseillers municipaux jeunes vous invitent à un nettoyage de la commune.

SAMEDI 05 AVRIL

Le Pesctale par les enfants de l'école de musique de Lèves
11h - préau de l'école Jules Vallain

SAMEDI 05 AVRIL

Les Poupées par la Compagnie des 12 Portes
19h- espace Soutine
Mon faux sapin par la Compagnie des 12 Portes
20h30- espace Soutine
12€ / 8€ pour les moins de 12 ans ou 20€ (au lieu de 24€)
pour assister aux deux pièces.

VENDREDI 11 AVRIL

Concert de l'orchestre d'harmonie départemental
20h30- espace Soutine

DU 14 AU 19 AVRIL

Distribution de sacs poubelles par Chartres métropole
Préau de l'école élémentaire Jules Vallain
14 avril : 12h30 - 17h30
15 au 18 avril : 9h00 - 17h30 / sam 19 avril : 9h00 - 12h30

JEUDI 24 AVRIL

Caligula, je suis encore vivant
théâtre / 20h30 - espace Soutine
En 2024, la folie et la tyrannique de Caligula n'a pas fini de sévir. Baptiste Dezerces ressuscite « le monstre » et « l'ange » que chacun de nous porte en soi. « Non, Caligula n'est pas mort. Il est là, et là. Il est en chacun de vous. Si le pouvoir vous était donné, si vous aviez du cœur, vous le verriez se déchaîner » écrivait Albert Camus. Caligula, est d'abord un personnage endeuillé, refusant ce choc universel que provoque la première rencontre avec la mort.
Tarif plein : 18€ Tarif réduit : 12€
billetterie en ligne sur leves.fr/espacesoutine ou à la billetterie du Théâtre de Chartres et du Off

DIMANCHE 27 AVRIL

Cérémonie en mémoire des Déportés
9h30 - rassemblement devant le cimetière
+ d'infos page 10

CONCERT TRIBUTE

**THE
BEATLES**

à l'occasion des 30 ans du jumelage
Lèves - Nailsworth

SAM 03 MAI 2025
Lèves

à partir de 19h
place de l'Eglise
Buvette et restauration
sur place

Ouvert à tous



VILLE
DE  **LÈVES**

avec la participation
du Comité de jumelage
de Lèves